

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

**COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET
DES QUESTIONS**

INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN

**COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DE L'EMPLOI
CHARGÉE DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA
TRANSITION NUMÉRIQUE**

**COMMISSIE VOOR DE ECONOMISCHE ZAKEN
EN DE TEWERKSTELLING**

**BELAST MET DE ECONOMISCHE TRANSITIE, HET WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN
DE DIGITALISERING**

RÉUNION DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2020

VERGADERING VAN WOENSDAG 14 OKTOBER 2020

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

Présidence : M. Michaël Vossaert, président.

[105]

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE MME VIVIANE TEITELBAUM

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "la fracture numérique en Région bruxelloise".

[107]

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Les mesures prises dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 ont mis en exergue le rôle indispensable de la technologie et des outils numériques. En effet, ces derniers ont permis aux citoyens et aux citoyennes, aux entreprises, aux administrations, aux écoles et aux universités de continuer à fonctionner, moyennant une certaine réorganisation.

La crise du Covid-19 a aussi douloureusement révélé que tout le monde ne suit pas le mouvement, ce qui nuit à la participation de certaines personnes à certains aspects de la vie sociale et à l'accès à certains droits.

Le baromètre 2020 de la Fondation Roi Baudouin portant sur l'inclusion numérique démontre que les bénéficiaires de la numérisation croissante de la société profitent surtout aux groupes socialement, culturellement et économiquement avantagés, augmentant ainsi encore les écarts entre les groupes sociaux ou, en d'autres termes, rendant la fracture numérique encore plus effective.

Sans surprise, en 2019, les ménages ayant un faible revenu et les personnes isolées sont les foyers les moins connectés à l'internet. Parmi ceux-ci, près de trois sur dix vivent avec de faibles revenus et ne disposent pas de connexion internet à domicile.

Le rapport explique par ailleurs que "les modes de connexion à l'internet évoluent globalement vers plus de mobilité. Le smartphone devient le support de référence pour s'y connecter, quels que soient les revenus, le niveau de diplôme ou l'âge. Toutefois les individus plus favorisés sur les plans économique et socioculturel sont les plus multi-connectés. Autrement dit, moins on dispose de revenus et moins on est diplômé, plus le smartphone est le moyen unique de se connecter à l'internet. Or, le type de support d'accès à l'internet influence les possibilités et les formes d'utilisation ainsi que le développement des compétences numériques."

Ainsi, 32 % de personnes ne possèdent que de faibles compétences numériques. En comparaison avec les pays voisins et avec la moyenne européenne, la Belgique est le pays le plus inégalitaire en matière d'accès à l'internet pour les ménages à faibles revenus.

Il existe plusieurs facteurs d'exclusion numérique, comme le sexe, l'âge, l'origine ethnique, la composition de la famille, le handicap, la localisation géographique, le niveau de revenu, le niveau de diplôme ou le décrochage scolaire. Ces facteurs peuvent eux-mêmes se décliner en inégalités d'accès (à un ordinateur et à une connexion internet), d'engagement et d'usages ou encore de rapport aux compétences et au savoir-faire numériques.

[109]

Récemment, Grégor Chapelle, le directeur général d'Actiris, alertait le monde politique sur un aspect particulier de cette fracture numérique : "Certains demandeurs d'emploi parmi les plus fragiles se retrouvent au chômage mais ne viennent pas s'inscrire. On constate une augmentation du chômage dans des communes privilégiées et une stagnation ou une baisse de celui-ci dans des communes plus fragiles. Cette situation démontre que les chercheurs d'emploi les plus privilégiés, qui sont à l'aise avec les outils numériques, viennent s'inscrire, mais que nous sommes en train de perdre des demandeurs d'emploi plus fragiles, qui ne viennent plus s'inscrire à Actiris."

M. Chapelle explique que ces personnes sont en train de disparaître des radars. Le taux de chômage serait donc pour l'heure sous-évalué. En effet, pour cause de mesures sanitaires, Actiris ne fonctionne qu'à 50 % de ses capacités. Il s'agit donc d'un enjeu majeur dans notre société, qui appelle une réponse urgente pour que l'inégalité face au numérique ne creuse davantage les inégalités sociales. Il est interpellant que les demandeurs d'emploi les plus fragilisés fassent moins état de leur situation à cause de la fracture numérique, tandis que les plus aisées parviennent davantage à prétendre au chômage.

Dans certaines communes de la Région bruxelloise, des structures d'accompagnement telles que les espaces publics numériques (EPN) ont été créées pour apporter une réponse à une partie de ces problèmes. Ces structures offrent un accompagnement professionnel aux publics les moins connectés de la population en mettant du matériel informatique à leur disposition. Cependant, toutes les communes ne disposent pas de ce type d'espace.

Le gouvernement a-t-il décidé d'étendre ce système ?

Quel est le taux de fréquentation des EPN ? Quelle est la ventilation de ce taux par genre et par âge ?

Par ailleurs, les citoyens sont-ils suffisamment informés de cette possibilité ?

Comment prennent-ils connaissance de l'existence de ces lieux ?

Outre les EPN, quelles actions seront-elles entreprises par le gouvernement pour répondre à l'enjeu de la fracture numérique ?

La déclaration de politique générale (DPG) ne dégage aucune piste en la matière. Après un an d'exercice, quelles sont les priorités du gouvernement et quelles actions ont-elles été mises en place pour réduire les inégalités en matière d'accès et de compétences face au numérique, a fortiori à la suite de la crise sanitaire liée au Covid-19 ?

Les personnes les plus touchées par la fracture numérique nécessitent un accompagnement adapté. Quels moyens seront-ils mis en œuvre pour atteindre les publics les plus fragilisés ? Avez-vous décidé d'entreprendre des actions spécifiques en fonction de chaque public ?

Pouvez-vous présenter les mesures entreprises ou à entreprendre par catégorie ?

[111]

Mevrouw Khadija Zamouri (Open Vld).- Tijdens de coronacrisis kwamen een aantal ongelijkheden aan het licht, die nog groter zijn dan we dachten.

In december 2018 keurde de Brusselse gewestregering een actieplan voor digitale inclusie goed. Dat plan omvatte vier thema's.

Het gewestelijk agentschap voor administratieve vereenvoudiging (easy.brussels) stelde in zijn jaarverslag twee jaar geleden voor om bij de maatregelen van de Brusselse regering voortaan systematisch rekening te houden met digitale inclusie. Op die manier wordt vermeden dat de digitalisering de sociaal-economische kloof verder doet toenemen.

Is dat plan uit 2018 ondertussen al geëvalueerd? Houdt de regering ondertussen rekening met de aanbeveling om bij elke beslissing oog te hebben voor de digitale inclusie?

Uit de cijfers van het netwerk voor openbare computerruimte (Caban) blijkt dat 11% van de Brusselaars nog nooit op het internet heeft gesurft. Bovendien heeft 15% van de Brusselse gezinnen geen internetaansluiting. Er is dus duidelijk sprake van een grote kloof.

In 2018 deed toenmalig staatssecretaris voor Digitalisering Debaets een oproep aan organisaties om de digitale kloof te helpen dichten. Ze riep hen op om bij te dragen aan de ontwikkeling van de digitalisering bij de Brusselaars die dat het hardst nodig hebben. Het ging met andere woorden om een project ter bevordering van de digitale inclusie.

[113]

Plant u op basis van de evaluatie van de vorige projectoproep een nieuwe oproep om die hallucinant grote digitale kloof via een meer in detail uitgewerkte aanpak te dichten?

[115]

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Je me joins à mes collègues et vous poserai par la suite une question orale sur la baisse des inscriptions. La prochaine demande d'explications aborde aussi ce thème. Je suis donc étonnée que ces trois sujets n'aient pas été regroupés, car vous allez vous répéter dans vos réponses.

La pandémie du Covid-19 a incontestablement exacerbé les inégalités. Nous avons été témoins de la détresse des étudiants les plus précarisés et insuffisamment outillés pour suivre les cours en ligne, et de celle des parents encore moins bien outillés que leurs enfants et contraints de faire l'école à la maison. Ils n'étaient tout simplement pas préparés à cette nouvelle manière d'enseigner. Enfin, nous avons également entendu la détresse de certains professeurs qui n'étaient peut-être pas assez formés pour maîtriser l'outil informatique et l'enseignement à distance.

Aujourd'hui, la fracture numérique est donc incontestable et inévitable, et elle touche toutes les générations. Elle vise tant l'accès à l'outil numérique que son utilisation. Si presque tous les jeunes possèdent un smartphone, ils n'en maîtrisent pas toujours les enjeux et les retombées. Il est donc nécessaire de les former afin qu'ils en fassent un meilleur usage. Comment déployer le numérique au regard de l'écologie politique ? Selon moi, il y a un triple défi à rappeler.

Premièrement, l'inclusion. La fracture numérique touche de manière disproportionnée les femmes, les personnes précarisées et les personnes âgées. Nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il ne faut pas les laisser au bord de la route. Deuxièmement, la sensibilisation aux enjeux éthiques et environnementaux qui entourent le numérique. Troisièmement, l'éducation par le numérique et au numérique.

Pour améliorer notre rapport au numérique, il faut indéniablement éduquer au numérique. L'école a un rôle central à jouer à cet égard. Certes, cela relève de la compétence des Communautés, mais une action transversale est toutefois nécessaire.

En complément des actions de vos homologues de la Communauté française, quelles actions la Région bruxelloise a-t-elle menées pour réduire la fracture numérique ? Quelles synergies ont-elles été développées avec le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

[117]

M. Sevket Temiz (PS).- La fracture numérique et l'éloignement de l'emploi vont souvent de pair. L'inquiétude témoignée par M. Grégor Chapelle, directeur général d'Actiris, fait référence aux publics précarisés qui disparaissent des radars des institutions publiques.

Ce renoncement à faire appel aux institutions et aides traduit le niveau de désespoir dans lequel ces personnes se trouvent. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer ce phénomène de "sherwoodisation". La déclaration de politique régionale (DPR) prévoit d'ailleurs que la Région prendra des mesures particulières à l'égard des publics, souvent jeunes, qui ont quitté l'enseignement, ne suivent aucune formation et n'ont pas d'emploi, ces fameux NEET (not in education, employment or training) déjà visés par le programme européen garantie pour la jeunesse. Où en êtes-vous dans la mise en œuvre de ce volet de la DPR ?

Concernant la fracture numérique, la crise du Covid-19 a malheureusement joué le rôle de catalyseur et aggravé les inégalités déjà présentes dans notre Région, comme le souligne le Baromètre de l'inclusion numérique 2020. La fracture numérique a tendance à épouser et à approfondir les lignes de fracture sociale et générationnelle.

Mon groupe a déjà eu l'occasion d'exprimer son inquiétude pour les personnes âgées, fortement désemparées de devoir faire leurs opérations bancaires en ligne. Comme l'a pertinemment souligné Mme Tahar, nous voyons dans la rue et dans les transports en commun des jeunes absorbés par leur smartphone. Nous pourrions nous dire que c'est un bon signe. Pourtant, pour une partie de ce public, la connexion n'est qu'apparente, car les compétences requises pour une utilisation plus professionnelle des technologies de l'information ne sont pas toujours au rendez-vous.

Les médias ont également attiré l'attention sur les inégalités d'accès au matériel informatique pour les étudiants, tant pour suivre les cours dispensés en vidéoconférence que pour réaliser des travaux écrits ou présenter des examens. Ces difficultés ne datent pourtant pas d'hier. Des communes et CPAS ont déjà pris des initiatives afin de mettre des salles d'étude et des ordinateurs à la disposition des étudiants qui ne sont pas, à domicile, dans les conditions nécessaires pour préparer leurs examens.

[119]

Envisagez-vous des projets allant dans ce sens ou des soutiens aux pouvoirs locaux qui prennent des initiatives de ce type ?

Outre les espaces publics numériques (EPN) créés par les communes et auxquels Mme Teitelbaum a longuement fait référence, les CPAS ont également adopté des politiques de rattachement informatique. Je pense notamment aux chèques des CPAS de la Ville de Bruxelles et de Schaerbeek, qui permettent aux bénéficiaires d'acquérir du matériel de deuxième main reconditionné. Pourriez-vous nous dire si cette action est menée par l'ensemble des dix-neuf CPAS ?

Existe-t-il des projets régionaux visant à renforcer les initiatives de ce type afin de les généraliser dans l'ensemble de notre Région ?

[121]

M. Bernard Clerfayt, ministre. - Premièrement, la crise du Covid-19 ne me paraît pas révéler une situation, mais accélérer certaines tendances, comme le télétravail et la transition numérique. Vous m'interpellez déjà auparavant sur la fracture numérique. La crise fait donc apparaître avec plus d'acuité des difficultés et problèmes préexistants.

Deuxièmement, l'histoire nous montre que les citoyens ne sont jamais égaux devant l'adoption de nouvelles technologies. Les classes socialement et économiquement favorisées ont toujours été les premières à accéder aux nouveautés, comme la voiture, le chauffage central ou le téléphone. Les inventions du monde moderne se sont toujours intégrées à la société sans rien modifier aux inégalités sociales qui la structurent et requièrent toute notre attention.

Troisièmement, le nouveau langage numérique est venu se greffer sur de précédentes fractures liées au langage alphabétique. L'illettrisme touche encore 10 % des personnes en Région de Bruxelles-Capitale. Il est évident qu'une société qui compte encore des personnes fragilisées au niveau de la compréhension de la langue écrite ne peut tout à coup résoudre parfaitement les enjeux du numérique.

[123]

Quatrièmement, je suis très heureux d'aborder cette question et de vous annoncer ce qui peut être entrepris. Toutefois, cette problématique touchant tous les pans de la société, je ne suis pas le seul ministre à pouvoir répondre à ces enjeux. Mme Tahar vient de parler de ceux auxquels est confrontée l'école et de la façon dont cette dernière intègre les nouveaux outils numériques dans l'ensemble de sa stratégie pédagogique. L'école avait déjà beaucoup de mal à répondre à ces enjeux et la crise actuelle ne fait qu'aggraver les tensions.

Une étude remarquable de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'appropriation des instruments numériques dans les écoles démontre que les pays de la vieille Europe, faisant pourtant figure d'exemple en matière de situation socio-économique et d'engagement social, sont très en retard par rapport à d'autres régions du monde, notamment des pays de la nouvelle Europe (pays baltes) ou des pays d'Asie, en matière d'appropriation du numérique au sein de l'école.

L'appropriation numérique passera par le travail effectué à l'école, dans les bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA), à travers la cohésion sociale dans les écoles de devoirs qui accompagnent les jeunes ou d'autres programmes à l'égard des publics fragilisés.

Enjeu social et sociétal, ce travail devra être articulé dans plusieurs politiques qui ne relèvent pas toutes directement de ma responsabilité.

Chaque commune dispose d'un espace public numérique (EPN) communal ou de plusieurs EPN indépendants, structurés par le Collectif des acteurs bruxellois de l'accessibilité numérique (Caban). Créés

soit par les communes soit par des asbl, ces EPN sont donc répartis, certes de manière imparfaite, à travers le territoire bruxellois.

[125]

Depuis plusieurs années, à travers des subsides du Centre d'informatique pour la Région bruxelloise (CIRB), le gouvernement soutient ce système en fournissant le matériel informatique aux EPN dits communaux. Depuis deux ans, le matériel est également renouvelé et une enveloppe annuelle de 100.000 euros est consacrée à cette mission.

En 2019, la Région a lancé l'idée d'un label pour les EPN afin qu'ils répondent tous à certains critères de qualité. En effet, les EPN étaient parfois le fruit d'initiatives assez disparates et manquaient de cohérence au niveau des services proposés. S'il y avait de bonnes initiatives, le tout manquait néanmoins de coordination. Ce label vise à les faire tendre vers un niveau minimum de qualité de service pour les citoyens. Il porte sur le nombre d'heures d'ouverture et de formation, la présence d'un animateur multimédia pour accompagner les utilisateurs, le nombre d'ordinateurs disponibles, etc.

Jusqu'à présent, nous avons labellisé dix-huit EPN qui rencontrent les exigences de service minimum. La liste complète est disponible sur le site <https://be.brussels/bruxelles-gratuit/informatique/espaces-publics-numeriques>. Actuellement, je finalise un nouveau plan d'appropriation numérique. Ce dernier sera bientôt soumis à l'approbation du gouvernement. Il prévoit d'augmenter le nombre d'EPN labellisés, de renforcer le lien entre les communes et les EPN et de stimuler les échanges et les soutiens à travers ce réseau.

Nous ne connaissons pas avec précision le taux de fréquentation total des EPN. Toutefois, pour les dix-huit EPN labellisés, le Caban l'estime à environ 10.000 visiteurs uniques par an.

En 2009, le service de coordination de l'inclusion numérique de la Région Bruxelles-Capitale a mené une étude dans dix-sept EPN alors labellisés afin de connaître le profil des visiteurs. L'enquête réalisée à cette occasion auprès de 500 visiteurs a permis d'élaborer des statistiques sur la fréquentation de ces EPN : les femmes représentent 58 % des visiteurs ; la tranche d'âge des 31-54 ans est la plus importante (48 %) ; quant aux 55 ans et plus, ils représentent 37 % des visiteurs.

[127]

Ainsi, les EPN accueillent un public plus féminin et plus âgé que la population bruxelloise, ce qui répond déjà en partie au constat que vous posez.

Un plan de communication et de sensibilisation, mené par le service de coordination de l'inclusion numérique, est en cours de préparation. Il reposera sur des documents en papier pour toucher les publics non connectés, de brochures personnalisées distribuées par les services communaux, les antennes Actiris et les CPAS, d'articles publiés dans les magazines communaux et d'une campagne d'affichage dans les quartiers. Je ne dispose pas du détail de ces actions, mais l'objectif est bien de toucher les publics esquissés dans vos interventions.

Le plan d'appropriation du numérique, à propos duquel une réunion de finalisation s'est encore tenue cette semaine, sera prochainement présenté au gouvernement.

Ce plan très ambitieux comprend plusieurs axes, différents chantiers et une septantaine d'actions spécifiques. La mobilisation de partenaires sera dès lors nécessaire afin de pouvoir le réaliser. En effet, aucune administration n'est chargée de gérer l'appropriation numérique. Nous essayons de répondre à l'urgence à

travers des dispositifs existants et des budgets qui le sont tout autant. Il ne s'agit donc pas d'une ligne de politique générale.

[129]

(verder in het Nederlands)

Er worden in Brussel verscheidene acties ondernomen: de verdeling van tablets in rusthuizen, opleidingen door het netwerk Caban en de aanpassing van de opleidingen vanop afstand. Daarnaast was er een gesubsidieerd project van de Molenbeekse vzw Girleek, schonk het gewest materiaal aan scholen enzovoort.

[131]

(poursuivant en français)

L'objectif est donc de viser des publics spécifiques à travers les dispositifs existants. Un appel à projets sera lancé au cours du dernier trimestre de l'année en vue d'augmenter les compétences informatiques de base de certains publics bruxellois. Cet appel à projets sera ouvert aux associations de première ligne. Tout ceci s'inscrira dans le cadre du plan d'appropriation numérique, qui devra s'appuyer en permanence sur le réseau existant des associations déjà actives en la matière.

Ce plan d'appropriation numérique comprend un axe consacré à l'accompagnement des publics cibles considérés comme étant les plus éloignés ou les plus fragilisés face à la transition numérique : les femmes, les personnes précarisées, les personnes en situation de handicap, les jeunes, les seniors et une partie des chercheurs d'emploi. Le plan sera bientôt soumis au gouvernement.

En vous écoutant, j'ai rapidement consulté le site de l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA), qui propose depuis peu un tableau (2.2.8.1) issu de l'enquête sur le budget des ménages réalisée par Statbel. Les ménages y sont interrogés sur leur consommation, leurs revenus, mais aussi sur leur taux de possession de biens durables.

[135]

Il ressort de cette enquête que :

- 33 % des Bruxellois disposent d'un ordinateur fixe, contre 38 % à l'échelon national ;
- 73 % des Bruxellois et des Belges possèdent un ordinateur portable ;
- 98 % des Bruxellois disposent d'un gsm ou d'un smartphone, contre 97 % à l'échelle du pays. Malheureusement, il n'y a pas de distinction entre le gsm et le smartphone. Le taux légèrement plus élevé à Bruxelles s'explique sans doute par la jeunesse de sa population.

Ce sont les indicateurs officiels de détention des instruments qui donnent accès au numérique.

Le constat que 50 % seulement des ménages ont un ordinateur fixe ou que plus d'un quart des ménages n'ont pas d'ordinateur portable permet déjà de prendre la mesure de la fracture au niveau du matériel.

Lorsque, dans le cadre d'une autre compétence, il est procédé à la numérisation des services publics, répondant ainsi aux besoins d'une grande partie de la population, il ne faut donc pas perdre de vue qu'une autre partie de la population ne dispose même pas du matériel nécessaire. En outre, le fait de disposer d'un ordinateur ne signifie pas pour autant que l'on ait accès à l'internet. Sans parler des soucis de compréhension, de facilité et de fluidité des services accessibles en ligne.

Je me réjouis, par ailleurs, de voir qu'un opérateur privé a lancé un abonnement social à 5 euros. Le territoire bruxellois n'est pas couvert dans son entièreté, mais cela reste une très bonne initiative et augmente l'accessibilité. Espérons que la concurrence jouera en faveur de cette évolution, et qu'il existera un service de base dans ce domaine comme dans le domaine bancaire.

Dès que le gouvernement l'aura approuvé, je reviendrai vers vous avec ce plan d'appropriation numérique.

[137]

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- J'entends que vous reviendrez vers nous avec ce plan d'une septantaine d'actions. Nous y serons très attentifs.

Vous relevez que les citoyens ne sont pas tous égaux face aux nouvelles technologies et vous citez entre autres l'exemple de la voiture. Certes, mais dans ce cas-ci, les pouvoirs publics demandent aux citoyens d'utiliser ces technologies pour répondre à certaines fonctions, accéder à certains services et exercer leurs droits, ce qui n'est pas le cas pour la voiture. Il est dès lors difficile de les comparer.

Je vous rejoins sur le fait qu'il s'agit d'un enjeu transversal.

Dans les statistiques que vous citez, il faut distinguer le fait d'avoir une connexion internet ou simplement un ordinateur, d'une part, et le fait de pouvoir s'en servir pour répondre aux demandes des pouvoirs publics, d'autre part. Il suffit pour s'en rendre compte de se rappeler le nombre d'essais auxquels nous avons dû procéder pour que les députés arrivent à voter à distance, ou d'entendre nos collègues proches de la retraite exprimer leurs difficultés à se connecter sur des plates-formes alors qu'ils sont des utilisateurs réguliers des outils informatiques.

Cette formation permettra aux enseignants, aux demandeurs d'emploi et à tout un chacun d'utiliser ces technologies de manière à pouvoir répondre aux demandes formulées.

[139]

Mevrouw Khadija Zamouri (Open Vld).- Ik dank u voor uw uitgebreide antwoord. Ik kijk reikhalzend uit naar uw plan.

[141]

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Je me réjouis de l'enthousiasme du ministre, qui nous présentera bientôt ce plan d'appropriation. Il a bien rappelé qu'il permettra de renforcer les dispositifs existants.

[143]

M. Sevket Temiz (PS).- Nous attendons impatiemment ce plan d'appropriation numérique.

[145]

Mme Véronique Lefrancq (cdH).- En novembre 2019, j'ai déposé une proposition de résolution visant à consolider les espaces publics numériques (EPN). En réalité, la demande première du secteur est de pérenniser les animateurs. Or, vous l'avez dit, le budget alloué l'est au matériel.

Il faut se donner les moyens d'avoir des animateurs et faire de ces EPN des points de contact, qui orientent et accompagnent les Bruxellois dans les questions d'usage du numérique. Il faut aussi favoriser la coordination du réseau des acteurs de l'inclusion, soutenir le développement des EPN, couvrir tout le territoire régional en fonction des besoins, soutenir auprès des développeurs de services en ligne une approche centrée sur la facilité d'utilisation. Enfin, il faut nouer des partenariats avec le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) afin qu'ils contribuent au financement et à l'inclusion du numérique.

[147]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Le plan nécessitera des budgets de mise en œuvre. Nous en débattons dans quelques semaines.

[149]

(verder in het Nederlands)

Nog een woordje over de aanbevelingen die easy.brussels in het verleden deed. De Brusselse regering bereidt momenteel een Brussels Digital Act voor die ertoe moet leiden dat de administratie meer en vaker digitale tools gebruikt in haar interactie met de burger. Die is immers vragende partij voor soepelere contacten.

[151]

(poursuivant en français)

Dans ce plan, chaque administration qui développera son interaction numérique avec les citoyens devra également veiller à l'inclusion numérique des publics qui risqueraient de rester en dehors du processus. Il faut donc, à la fois, encourager la numérisation et rester constamment attentif à inclure tout le monde dans cette dynamique. Nous aurons l'occasion d'en débattre plus tard.

- L'incident est clos.

[155]

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. MATTEO SEGERS

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "l'accompagnement des artistes dans l'exercice de leur profession".

[157]

M. Matteo Segers (Ecolo).- Le secteur culturel, à travers ses artistes et ses techniciens, est extrêmement touché par la crise actuelle. Les pertes d'emploi y sont nombreuses. Les perspectives font défaut alors que la

situation sanitaire empire et ne leur laisse présager rien de bon. Hier encore, j'étais à une rencontre du secteur des techniciens. La misère y gagne du terrain. Dans un article paru ce mardi, l'une d'entre eux déclarait : "Ce ne sont plus les techniciens qui doivent avoir honte de leur misère, mais les députés qui les y laissent."

C'est extrêmement dur, car je vois le travail de l'ensemble des parlementaires depuis plusieurs mois. Dans toutes les familles politiques, il y a une volonté de trouver des solutions à ces difficultés. Mais je voulais me faire l'écho de ce danger qui se construit, et j'en parle à tous les ministres compétents que je rencontre.

Depuis longtemps - bien avant cette crise -, notre groupe encourage la mise en place d'outils durables et pérennes permettant de soutenir le travail des artistes et techniciens bruxellois et, plus globalement, des personnes exerçant des métiers intermittents de la création.

Les créateurs et créatrices bruxellois, les techniciens et techniciennes exercent leur métier sous plusieurs formes statutaires comme, par exemple, celles très répandues d'employé intermittent ou d'indépendant, voire parfois au travers de stages, malheureusement souvent non rémunérés. À Bruxelles, malgré les efforts réalisés, les cadres légaux ne sont pas adéquats pour coller aux réalités du monde de la création. C'est une question institutionnelle.

Je pense, par exemple, aux artistes qui administrent l'asbl qui produit leurs travaux tout en gardant leur statut de demandeur d'emploi. Si la disposition existe, elle semble régulièrement mise à mal par les interprétations : certains bureaux interdisent d'être administrateur de sa propre asbl ou en limitent les possibilités.

[159]

Je pense également à certaines règles relatives à la preuve de recherche d'emploi que doivent fournir des personnes qui ont pourtant une carrière établie par saut de création. Les contrôles sont encore bien là et sont pesants, particulièrement dans le contexte actuel.

La Région bruxelloise a la capacité d'assouplir certaines règles et gagnerait à établir des dispositions spécifiques. Nous voulons maintenir la vitalité créative de Bruxelles et notre gouvernement y travaille. En politique, nous sommes nombreux à vouloir renforcer le caractère de capitale culturelle de Bruxelles. Nous devons protéger et soutenir, en particulier en cette période, les personnes qui sont source de création et d'attractivité. Elles constituent un moteur d'économie, de vie sociale et de transformation. Elles nous permettent de penser à un lendemain.

Existe-t-il des dispositions spécifiques pour les créateurs et des éléments clarifiant l'exception de la situation de celles et ceux qui sont à la fois artistes ou techniciens et demandeurs d'emploi ? Dans le champ de vos compétences, serait-il possible de trouver un espace pour contrôler et analyser ce point ? Bruxelles n'a pas encore de baromètre, mais un tel outil lui serait pourtant très utile. Une réponse politique est attendue. Il est important de savoir où nous en sommes : combien Bruxelles compte-t-elle de créateurs et de techniciens ? Quel est leur statut (indépendants, intermittents) ?

Quelle est l'attitude adoptée par le gouvernement sur la question de l'exercice d'un mandat d'administrateur au sein d'une asbl pour une personne exerçant une mission artistique ou en situation de recherche d'emploi ? Les artistes sont beaucoup sollicités dans les commissions d'avis et les projets de quartier, mais ils sont confrontés au frein que représente leur statut de demandeurs d'emploi. Il existe des dérogations, mais elles font peur aux artistes et aux créateurs en raison des démarches qu'elles impliquent. En outre, ils redoutent les contrôles de l'Office national de l'emploi (ONEM).

La déclaration de politique régionale (DPR) prévoit la création d'un guichet unique pour les artistes et les techniciens. Le gouvernement y est favorable. Votre cabinet est-il associé à cette réflexion ? Comment lier ce baromètre, cette analyse globale, à ce guichet unique ? Comment élaborer une politique culturelle et d'accompagnement des techniciens et des artistes pour ce guichet ? Avec les autres entités fédérées, nous jouons un peu aux poupées russes pour tout mettre en place.

Avec la crise du Covid 19, la question de l'établissement d'un statut spécifique pour les artistes est à l'étude au gouvernement fédéral. Elle a été inscrite dans la déclaration de politique gouvernementale, ce qui constitue une grande avancée historique. J'espère vous voir porter ce combat. Même si votre groupe politique fait partie de l'opposition, nous avons tout à y gagner si nous parvenons à élaborer une réponse démocratique. Vos services sont-ils équipés et alimentés pour nourrir la réflexion sur cette question au niveau fédéral ?

[165]

Mevrouw Els Rochette (one.brussels-sp.a).- Ik sluit me aan bij de vragen van de heer Segers.

Ik herken de alarmkrenten van kunstenaars en technici en wil uw aandacht vestigen op de resultaten van het Prospective Researchonderzoek dat Innoviris op 23 oktober 2019 hier in het parlement voorstelde met als thema "Hoe bijdragen aan de verduurzaming en diversifiëring van de creatieve en culturele industrie in Brussel".

Het onderzoek onderstreepte het belang van de culturele en creatieve industrie in het Brussels Gewest, met een aandeel van 4,5% in de totale werkgelegenheid. Hebben we na de coronacrisis al een zicht op het huidige percentage? Vermoedelijk is cultuur een van de sectoren met de hoogste terugval.

Tijdens de presentatie werd gewezen op een gebrek aan diversiteit en duurzame werkomstandigheden. Twee van de beleidsaanbevelingen hebben sindsdien nog aan belang gewonnen: de oprichting van een cultureel orgaan dat instaat voor de coördinatie tussen de verschillende Brusselse structuren, omdat er tussen de taalgemeenschappen grote onwetendheid heerst over decreten, procedures, filosofieën en de bestaande premies. Met zo'n orgaan kunnen de gemeenten hun cultuurbeleid op elkaar afstemmen.

De tweede aanbeveling was de oprichting van een meertalige culturele promotie- en informatiedienst en een drietalige portaalsite. Mocht die er een jaar geleden zijn geweest, dan stonden vandaag niet zo veel kunstenaars in de rij voor een voedselpakket. Corona heeft in die zin duidelijk gemaakt dat er nood is aan een structurele aanpak.

[167]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Vous évoquez la situation dramatique des secteurs artistiques et de la création. Comme je l'ai dit plus haut, la crise économique et sanitaire que nous traversons est un révélateur de nombreuses tendances au sein de la société. La question du statut des artistes préexistait à la crise. Les statuts et les situations sont souvent très complexes, relevant de plusieurs niveaux de pouvoir. La crise révèle, davantage encore, cette fragilité et ce besoin absolu de susciter un vrai débat afin de progresser sur la question du statut des artistes. Je me réjouis de constater qu'au niveau fédéral a été reconnue la nécessité de trouver des solutions.

Il est vrai que les statuts des créateurs et de ceux qui accompagnent la création sont très divers et compliqués. Par conséquent, la difficulté est grande de savoir comment il convient d'intervenir. Nous avons débattu il y a quinze jours de l'aide supplétive octroyée par la Région aux organisations et aux personnes qui n'avaient bénéficié d'aucun autre mécanisme d'aide par aucun autre niveau de pouvoir, fédéral, communautaire ou

autre. La Région constituait donc pour elles le tout dernier filet de sécurité. Cette mesure, adoptée à la veille de l'été, avait produit ses effets, mais le budget y réservé n'avait pas été épuisé. Le gouvernement décidera rapidement de poursuivre cette initiative en proposant une nouvelle aide pour le second semestre. Les organisations, quant à elles, seront peut-être visées par un autre mécanisme de soutien régional.

C'est vous dire que le gouvernement, dans le cadre de ses compétences, est mobilisé pour trouver des solutions.

[171]

(verder in het Nederlands)

Wat de controle op de beschikbaarheid van Brusselse werkzoekenden betreft, heb ik in het kader van mijn bevoegdheden op dat vlak een aantal acties ondernomen om werkzoekenden uit de creatieve en kunstsector te ondersteunen.

Door de zesde staatshervorming kreeg Actiris vanaf 2014 de opdracht om die controle uit te voeren. Voor de medewerkers van Actiris was dat dus een nieuwe taak.

De medewerkers die belast werden met de controle, werden grondig geïnformeerd en gesensibiliseerd over het specifieke en bijzondere karakter van de sector. Ze zijn zich bewust van de noodzaak om de sector te ondersteunen, zeker gezien de impact die de huidige crisis heeft.

Actiris voerde een werkwijze voor de controles in die op de kunstenaars is afgestemd. Bij de evaluatie van werkzoekenden met een kunstenaarsprofiel past het de vier criteria uit de werkloosheidsreglementering toe, maar het beoordeelt en weegt ze op basis van het specifieke karakter van de sector.

[173]

(poursuivant en français)

Les éléments suivants entrent également en considération dans l'évaluation : le travail préparatoire (répétitions, travail de création, de réseautage, de production, de diffusion, etc.), les prestations de travail régulières et l'accompagnement prodigué par l'un des partenaires d'Actiris spécialisés dans la recherche d'emploi pour le secteur artistique.

Quant à la question de M. Segers concernant les artistes gestionnaires ou administrateurs de leur asbl, le gouvernement n'a pas encore pris position à ce sujet. J'interrogerai Actiris. Actuellement, il me semble que l'on opère plutôt au cas par cas : il n'y a ni refus ni autorisation systématiques. Tout dépend de la nature de la fonction d'administrateur et de la nature des prestations au sein de l'asbl concernée. Cette règle mériterait peut-être d'être davantage encadrée, j'en discuterai avec l'administration.

Concernant le projet, repris dans l'accord de majorité, de création d'un guichet unique pour les artistes en Région bruxelloise, mon cabinet n'a pas encore été associé à d'éventuels travaux préparatoires relatifs à sa mise en œuvre.

Dans le respect strict de mes compétences, mes collaborateurs, Actiris et Bruxelles Économie et emploi (BEE) pourront pleinement contribuer à la réflexion relative au statut d'artiste et à la manière dont leur prise en charge administrative pourrait être améliorée, si nous étions sollicités en ce sens.

Le département Partenariats d'Actiris travaille déjà depuis 2012 avec plusieurs opérateurs ayant développé une expertise dans l'accompagnement des chercheurs d'emploi du secteur artistique et créatif. Nous maintenons donc une relation particulière et une attention spécifique pour ce secteur.

[175]

Depuis 2018, le budget alloué spécifiquement à ce partenariat a d'ailleurs augmenté, ce qui a permis d'accroître significativement le nombre d'opérateurs experts et leurs capacités d'accompagnement.

Le département Partenariats pourra donc mobiliser l'expérience et la connaissance acquises sur le secteur, et également son réseau de partenaires experts, pour participer à une réflexion sur l'établissement d'un statut spécifique pour les artistes.

Enfin, dans le cadre de son plan de relance, le gouvernement a approuvé en juillet dernier la mise en place d'une aide à l'emploi, baptisée Activa-19, pour les chômeurs victimes de la crise du Covid-19. Son budget global est de 30 millions d'euros pour 2021. Dans les mesures en cours de préparation, nous avons prévu d'allouer une ligne de soutien Activa-19 spécifique aux artistes.

Notre volonté est d'offrir un incitant particulier pour la prise en emploi de personnes artistes dans le cadre de contrats à long terme. La mesure ne couvre donc pas la situation de l'artiste indépendant ou intermittent. Nous travaillons avec les instruments dont nous disposons, tant qu'il n'y a pas de réforme plus globale du statut d'artiste.

[177]

M. Matteo Segers (Ecolo).- Il est important, à mes yeux, de vous relayer la misère et les difficultés rencontrées sur le terrain. Une feuille de route spécifique me semble nécessaire et permettrait au secteur d'être mieux informé sur les mesures en cours.

En outre, la concertation avec les fédérations et les différents acteurs du secteur n'existe pas réellement au niveau régional alors qu'elle existe au niveau communautaire et se met en place au niveau fédéral. Il serait donc intéressant qu'une telle concertation s'établisse et se renforce au niveau régional. Les dispositions que vous avez évoquées prêtent en effet à échange et à discussion.

À titre d'exemple, la peur qu'ont les artistes de se déclarer comme administrateurs d'une asbl est problématique et parfois injustifiée. En concertation avec les fédérations, il faut pouvoir offrir des garanties à ces artistes, les rassurer et les inciter à se constituer en asbl. À partir du moment où certaines dispositions sont respectées, ils ne risquent rien.

Pour la question du guichet unique, vous avez indiqué que vous n'étiez pas associé à la discussion. Là aussi, je pense sincèrement que le gouvernement doit établir une feuille de route et engager une discussion en son sein à ce sujet. La question du plan de redéploiement peut être un élément intéressant.

Concernant les aides supplétives, j'ai plus de réserves. Je suis heureux que vous ayez relancé l'appel pour pouvoir liquider les fonds. C'est important car les personnes touchées en ont besoin, il s'agit des plus pauvres car les seuils sont très bas. Par contre, une de mes inquiétudes est que les fonds provisionnés ne soient pas activables jusqu'à la fin de l'année.

Le gouvernement pourrait-il dès lors adopter, dès à présent, un plan pour permettre de liquider, même en dernière minute, les moyens importants provisionnés ? Afin que ces fameux 7,4 millions d'euros, liés aux

deux enveloppes, puissent quand même être affectés ? C'est probablement compliqué à mettre en place mais je ne voudrais pas que nous passions à côté de l'urgence de la situation. Quoi qu'il en soit, je vous remercie de l'attention que vous portez à ce secteur.

[179]

Mevrouw Els Rochette (one.brussels-sp.a).- Het is vreemd dat het pakket aan steunmaatregelen niet volledig is opgebruikt. De nood is immers bijzonder groot.

Heel veel kunstenaars leven wellicht op of onder de armoedegrens en velen hebben geen internetverbinding. Misschien is het vooral die groep die de cafés bezoekt om te kunnen surfen. Bepaalde maatregelen treffen altijd weer de armsten in dit gewest en veel kunstenaars horen bij die groep. Ik hoop dan ook dat de hulp hen nu bereikt en dat u er samen met de sector voor zorgt dat ze goed verspreid wordt.

Voorts vind ik het positief dat u binnen activa.brussels voor een speciale lijn voor de kunstenaars zorgt. Het is immers belangrijk dat bij Actiris het besef groeit dat niet alle werkzoekenden hetzelfde zijn. Dat geldt zeker voor kunstenaars.

Ik zal de uitvoering van deze maatregelen volgen.

- *Het incident is gesloten.*

[183]

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE MME CLÉMENTINE BARZIN

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "le renforcement de PC-Skills.brussels".

[185]

Mme Clémentine Barzin (MR).- La crise du Covid-19 a fait resurgir la fracture numérique. À l'heure actuelle, 170.000 personnes n'ont aucune compétence numérique et 475.000 Bruxellois ont des compétences numériques faibles. Vu l'urgence numérique face à cette crise, je souhaiterais vous poser quelques questions complémentaires sur l'application de cours en ligne PC-Skills.brussels et plus particulièrement sur son renforcement et sa revalorisation.

En 2019, 764 inscriptions ont eu lieu sur la plate-forme, alors que les objectifs étaient d'un millier. Sachant que l'on dénombre environ 76.000 chercheurs d'emploi à Bruxelles, comment expliquer ce faible ratio d'inscriptions ? Quelles en sont les principales raisons ? Des solutions peuvent-elles être apportées rapidement à ces problématiques ? Dans l'affirmative, lesquelles et quand verront-elles le jour ?

Quelles mesures seront mises en œuvre par la Région pour renforcer la communication autour de cet outil insuffisamment connu, qui répond pourtant à un enjeu déterminant ? Quels seront les canaux privilégiés et selon quel agenda ?

La question de l'articulation avec les chèques TIC se pose également. Le coaching et les classes virtuelles n'ont pas rencontré de demande en raison de l'existence de chèques TIC Suite Office à la carte, m'avez-vous répondu. N'y a-t-il pas dès lors un doublon ? Quel personnel et quel budget sont prévus à cet effet ? De même, la Région envisage-t-elle de mettre en ligne des modules de formation TIC plus poussés, outre les formations axées sur la suite Office ?

Quelle est la complémentarité des formations en ligne de Bruxelles Formation avec les dispositifs de PC-Skills.brussels ?

Pour quelles raisons l'usage de la plate-forme demeure-t-il limité aux demandeurs d'emploi, au lieu d'être étendu à tous les Bruxellois, à l'instar de Brulingua ? La fréquentation de cette plate-forme d'apprentissage des langues proposée par Actiris connaît une forte augmentation depuis la crise du Covid-19. Est-ce pour des raisons de manque de capacité ou pour des raisons budgétaires ? Ou est-ce l'objet du marché public qui ne le permet pas ? Cette remarque vaut également pour les cours en ligne proposés par Bruxelles Formation, auxquels les non-demandeurs d'emploi n'ont accès que durant un mois.

[187]

J'insiste sur l'urgence de soutenir l'apprentissage du numérique, plus ou moins approfondi en fonction des apprenants, en cette période où le chômage temporaire continue de toucher certains métiers et certains secteurs. Les personnes concernées doivent pouvoir utiliser ce laps de temps pour se préparer à une transition rapide en cas de perte d'emploi.

Nous venons d'avoir un débat sur la fracture numérique. Tout le monde a souligné l'importance des compétences numériques. Vous avez vous-même insisté sur le renforcement nécessaire des compétences de base que sont les langues et le numérique, dans un entretien du 9 juillet dernier, soit il y a 3 mois. Plus récemment, vous indiquiez au contraire que les chercheurs d'emploi pouvaient être accueillis dans des formations déjà existantes à Bruxelles. Notre question porte donc sur votre stratégie et sur l'utilisation des moyens.

[189]

Mevrouw Soetkin Hoessen (Groen).- Deze discussie sluit aan bij de discussie die we daarnet hebben gehad. Met PC-Skills.brussels kunnen alle werkzoekenden die zijn ingeschreven bij Actiris via een online leerplatform meer leren over de Office-applicaties Word, Excel, PowerPoint, Outlook en Access. Studeren kan waar en wanneer het past; het kan in het Nederlands, Frans en Engels. Coaching gebeurt via mail of telefoon.

Digitale vaardigheden en het kunnen werken met de Office-programma's zijn voor veel jobs een vereiste. Het is dus goed dat Actiris werkzoekenden de mogelijkheid biedt om hun kansen op dat vlak te verbeteren en zo de digitale kloof te dichten.

Naast dit platform biedt Actiris ook ICT-cheques aan waarmee werkzoekenden in een erkend centrum gratis opleidingen kunnen volgen, van beginners tot gevorderden. Een opleiding met een gestructureerd lessenpatroon is voor sommigen misschien beter aangewezen dan online leren op eigen tempo. Zo'n platform heeft dan weer het voordeel dat het coronaproof is en meer flexibiliteit biedt.

Hoeveel werkzoekenden maken op dit moment gebruik van het PC-Skills-platform en hoeveel van de ICT-cheques? Hoe worden de werkzoekenden geïnformeerd over het bestaan hiervan? Moeten ze zelf op zoek

naar dergelijke mogelijkheden? Worden deze initiatieven geregeld geëvalueerd? Worden de werkzoekenden daarbij ook bevraagd?

[191]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- La question de Mme Barzin fait suite à une question écrite qu'elle m'a posée cet été et pour laquelle elle a déjà reçu de nombreuses informations.

[193]

(verder in het Nederlands)

Mevrouw Hoessen, leest u vooral mijn antwoord aan mevrouw Barzin na, want daarin staan de cijfers die u vraagt.

[195]

(poursuivant en français)

Bien que durant la période de confinement liée à la crise du Covid-19, il ait été constaté que le nombre d'utilisateurs actifs ainsi que le temps passé sur la plate-forme avaient augmenté, je suis entièrement d'accord avec vous : le nombre de chercheurs d'emploi inscrits sur la plate-forme PC-Skills.brussels n'est pas suffisant eu égard au manque de compétences informatiques d'une grande partie des demandeurs d'emploi, aux demandes des employeurs et à l'évolution continue des compétences requises pour travailler. Je vais donc faire le nécessaire pour que cela change.

Actuellement, l'usage de la plate-forme ainsi que le recours aux chèques TIC se font sur une base volontaire. Je souhaite modifier cela pour qu'un plus grand nombre de chercheurs d'emploi acquièrent les compétences numériques de base nécessaires.

Nous avons parlé de la fracture numérique. Actiris est précisément un dispositif financé et composé d'un grand nombre d'opérateurs et d'agents, en contact avec un public particulier, dont une fraction ne possède pas les compétences numériques requises, ce qui correspond à la "fracture numérique". Il doit donc travailler plus activement à favoriser l'appropriation numérique par ce public.

Actiris assure la promotion de PC-Skills.brussels à travers divers canaux, comme sa lettre d'information, son site et ses brochures, mais il apparaît que la plate-forme n'est pas suffisamment connue ou utilisée par les chercheurs d'emploi. C'est pourquoi un lien depuis l'espace personnel de chaque chercheur d'emploi sera développé, qui la rendra plus visible lorsque ce dernier se connectera à son espace pour vérifier la présence d'offres d'emploi.

L'offre est conçue de telle sorte qu'il n'y a pas de doublon entre PC-Skills.brussels et les chèques TIC suite Office à la carte. Les formations aux logiciels de la suite Office par le biais des chèques TIC sont proposées sous la forme de deux modules bien spécifiques, qui dépendent des besoins, de l'autonomie et du niveau initial des chercheurs d'emploi. Il existe deux niveaux.

La formation à la suite Office dans l'enseignement de promotion sociale est une formation complète à l'environnement Windows et à la suite Office. Elle comprend 124 périodes de 50 minutes réparties sur quinze semaines maximum. C'est donc un programme assez intensif et complet.

La formation à la suite Office à la carte est destinée à un public qui possède déjà des compétences de base et qui souhaite personnaliser sa formation à un ou plusieurs logiciels de ladite suite Office ou à Windows. Il s'agit d'une formation de type autoformation en bureautique, individuelle, sur PC et avec présence d'un accompagnateur formateur offrant la possibilité aux participants de suivre un programme de formation individualisé, adapté à leurs besoins en bureautique.

Ce mécanisme est puissant et offre un grand nombre de possibilités. Actiris a développé un bon projet, qui doit néanmoins être davantage utilisé et rendu plus populaire et efficace.

[197]

En dehors du dispositif des chèques TIC, l'ensemble des chercheurs d'emploi bruxellois inscrits auprès d'Actiris disposent gratuitement d'une plate-forme en ligne d'auto-apprentissage des logiciels de la suite Office. Elle est accessible à tous les chercheurs d'emploi "autonomes" de tous niveaux. Une part des personnes inscrites auprès d'Actiris sont concernées par la fracture numérique et n'utilisent déjà pas leur espace personnel. Elles ont surtout besoin de contacts en présentiel, et pas de contacts numériques. C'est un enjeu particulier du travail d'Actiris.

Les chèques TIC, suite Office à la carte et PC-Skills.brussels ne constituent donc pas des doublons, les publics cibles étant différents. Les formations virtuelles ne conviennent pas à tout le monde. De nombreux chercheurs d'emploi sont effrayés plus à l'aise avec des formations en présentiel, ou ne disposent pas du matériel ou des conditions d'environnement propices à un apprentissage autonome à distance.

Je rappelle que Bruxelles Formation propose un catalogue de formations en ligne qui couvre 30 domaines du numérique, soit plus de 50.000 modules de cours distincts, allant de la suite Office à l'infographie ou au webmarketing. Le secteur du numérique représente quelque 43 % de l'offre de Bruxelles Formation. C'est le secteur le plus important à tous les niveaux, débutant ou avancé.

La plate-forme PC-Skills.brussels a fait l'objet d'un marché public avec un opérateur privé et dans ce cadre, nous ne pouvons pas l'élargir à tout le monde. Ce marché public prévoit la mise à disposition d'une plate-forme d'apprentissage des logiciels de bureautique pour les chercheurs d'emploi bruxellois inscrits auprès d'Actiris, avec un budget déterminé. Actuellement, nous ne pouvons donc pas étendre son usage à tous les Bruxellois. Toutefois, nous y réfléchissons, car ledit marché vient à échéance le 1er novembre 2021. Nous analyserons cette option dans le cadre du plan d'appropriation numérique ou d'autres dispositifs, et nous verrons si elle est envisageable pour l'année 2022.

[199]

La crise économique touchera tant les travailleurs qui vont se retrouver au chômage que les 90.000 demandeurs d'emploi déjà inscrits auprès d'Actiris. Mais cette période de chômage doit être mise à profit pour améliorer son niveau de compétences. Si une personne est depuis très longtemps sans emploi, cela signifie peut-être que son niveau de compétences ne correspond pas à l'activité économique de la Région et qu'elle doit améliorer son curriculum vitae sur certains aspects tels que l'orientation professionnelle, la maîtrise des langues et les outils informatiques. En outre, l'évolution des métiers est permanente. Même en entreprise, la remise à niveau est constante. Une personne au chômage depuis plusieurs années perd donc des compétences et il est absolument nécessaire qu'elle se remette à niveau pour être "compétitive".

En cette période de chômage croissant que nous allons encore vivre pendant deux, voire trois ans, il sera moins justifié d'exiger des chercheurs d'emploi de déployer des efforts gigantesques pour trouver un travail alors qu'il y en a moins. Nous pouvons sans doute être plus souples sur la question de la recherche active

d'emploi. Par contre, cette pression - cet accompagnement - pourrait être remplacée par des propositions de se former pour disposer, dans un an, d'un curriculum vitæ plus riche. Les outils exceptionnels développés par Actiris sont sous-utilisés et doivent donc être fortement valorisés.

[201]

Mme Clémentine Barzin (MR).- Je lis donc que vous comptez, d'une certaine manière, rendre le recours à cette plate-forme obligatoire pour les chercheurs d'emploi.

Je voudrais revenir sur la question de son ouverture à toutes les Bruxelloises et à tous les Bruxellois. Eu égard à l'importance, comme vous l'indiquez, de ces formations et de l'acquisition du perfectionnement de ces compétences, j'espère que la Région ne va pas attendre la fin de l'année 2021 pour offrir des formations en ligne à un plus grand nombre de Bruxellois, notamment ceux qui ne sont pas encore demandeurs d'emploi mais pourraient le devenir dans un futur proche vu le contexte actuel.

Il faut agir rapidement. Comment procéder avec ce marché public qui court jusqu'à novembre 2021 ? Quels leviers utiliser par rapport aux formations en ligne ? À mon sens, il doit exister des doublons entre les formations en ligne proposées par Bruxelles Formation et, par exemple, PC-Skills.brussels chez Actiris.

Profitons au moins de ce laps de temps particulier pour utiliser ce qui fonctionne et le rendre rapidement accessible à un maximum de personnes.

J'insiste, de manière globale, sur l'importance croissante des formations en ligne. On constate, aujourd'hui, la difficulté de réunir un groupe, notamment à cause des limitations réglementaires. Que fait-on vis-à-vis de tous les demandeurs d'emploi nécessitant une formation et suffisamment autonomes pour se former ?

Je profite du volontarisme manifesté pour vous demander d'accélérer une série de dispositifs.

[203]

Mevrouw Soetkin Hoessen (Groen).- Het is goed dat u inzet op een online systeem, maar dat er daarnaast ook opleidingen in de klas blijven bestaan.

Ik onthoud ook dat er werk wordt gemaakt van grotere toegankelijkheid via een link op de persoonlijke pagina.

Ik ben het er volkomen mee eens dat we moeten inzetten op die opleidingen. We leven in een veranderende wereld en ICT-vaardigheden spelen een belangrijke rol.

[205]

M. Sevket Temiz (PS).- Il n'y aura donc pas de sanctions durant cette période de crise à l'égard des demandeurs d'emploi. Vous avez également indiqué que les chiffres augmentent et vont sans doute malheureusement poursuivre leur progression. Y a-t-il eu néanmoins des engagements durant cette période ? Des personnes ont-elles pu quand même trouver un emploi grâce à Actiris ?

[207]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- J'ai annoncé une réflexion personnelle sur la manière dont le contrôle du chômage doit être assuré. La Région ne peut pas faire ce qu'elle veut, elle doit appliquer la législation

fédérale, dans un cadre qui fait l'objet de concertations avec les partenaires sociaux. Mes considérations doivent dès lors s'inscrire dans ce cadre.

Je n'ai pas dit qu'il n'y aura jamais de sanctions contre des chercheurs d'emploi qui ne démontreraient aucun effort de recherche. Cependant, aujourd'hui, l'accent doit être davantage porté sur le besoin de se former.

Il va de soi que même s'ils font beaucoup d'efforts, de nombreux chercheurs vont moins facilement trouver un emploi puisqu'il y en aura moins pendant un ou deux ans. Peut-être n'est-il pas pertinent de leur demander de consentir quatre fois plus d'efforts pour, en fin de compte, ne pas trouver d'emploi, alors qu'ils pourraient placer cette énergie dans l'acquisition d'une formation.

La crise est un accélérateur de tendances. Avant celle-ci, Bruxelles affichait déjà un déficit du niveau de formation de ses demandeurs d'emploi. La crise demande plus de compétences numériques et révèle les besoins en connaissances linguistiques ou sectorielles.

Il convient dès lors d'accélérer notre réponse. Je n'ai pas le pouvoir de décider seul qui sanctionner, mais je souhaite que l'on soit plus exigeant. Le bon accompagnement des demandeurs d'emploi consiste à les aider à enrichir leur curriculum vitae au fil du temps, sans quoi ils risquent de s'éloigner de plus en plus du marché du travail. C'est ce qui explique le phénomène des chômeurs de longue durée. Le retour à l'emploi doit donc bénéficier d'une attention particulière.

[209]

Par ailleurs, je suis forcé de respecter les cadres normatifs, réglementaires, budgétaires et autres. Je suis en charge de l'accompagnement des personnes inscrites au chômage et de la formation professionnelle de celles qui sont - principalement - au chômage.

Je n'exigerai pas de moyens budgétaires (qui seront très rares dans les années à venir) en vue de me substituer aux obligations de formation professionnelle pesant sur les employeurs dans le cadre des relations de travail avec leurs employés.

Je vous invite à lire un excellent rapport du Conseil supérieur de l'emploi, publié au mois de juillet dernier. Il montre de manière éclatante à quel point la formation continue au sein de l'entreprise est bien plus faible en Belgique que dans les pays voisins.

Comme je l'ai rappelé hier à Brussels Enterprises Commerce and Industry (BECI), les employeurs sont eux aussi responsables d'une meilleure formation continue de leur personnel. Il ne revient pas aux pouvoirs publics d'effectuer le travail à leur place. Les employeurs ont leur part de responsabilité, au même titre que les demandeurs d'emploi ont l'obligation de se former et que les pouvoirs publics sont tenus d'offrir des formations.

[211]

Mme Clémentine Barzin (MR).- Je vise plus précisément les personnes qui vont devenir demandeurs d'emploi. Profitons de cette période de chômage temporaire pour leur apporter d'ores et déjà un soutien.

- *L'incident est clos.*

[107]

QUESTION ORALE DE MME VÉRONIQUE LEFRANCQ

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "la réforme des titres-services".

[109]

Mme Véronique Lefrancq (cdH). - La crise sanitaire a engendré des coûts imprévus pour la Région de Bruxelles-Capitale. Le secteur des titres-services est un secteur sensible. Où en est sa réforme ? Pouvez-vous nous fournir des détails à cet égard ? Quels organes ont-ils été consultés ? Un mécanisme permettant aux travailleurs du secteur de continuer à se former est-il prévu ? Quel sera l'impact de cette réforme sur la création d'emplois d'un secteur qui connaissait, avant le confinement, une croissance annuelle de 7 % ? Comme mentionné dans la déclaration de politique générale (DPG), avez-vous obtenu du niveau fédéral des conditions de carrière réduite pour ce secteur ?

En décembre dernier, vous annonciez que des sondages étaient en cours. Disposez-vous des résultats ? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous les faire parvenir ?

Les dépenses imprévues liées à la crise sanitaire ont-elles un impact sur la réforme en cours ?

[111]

M. Bernard Clerfayt, ministre. - Nous avons en effet travaillé sur un projet de réforme du secteur des titres-services. Vers la fin du mois de février, nous étions pratiquement prêts à le présenter au gouvernement. La crise sanitaire, le confinement et l'arrêt pratiquement intégral de ce secteur d'activités pendant environ trois mois ont toutefois retardé les échéances.

L'impact de la crise sur les aides ménagères, les entreprises et les utilisateurs a été important. Le taux d'occupation a d'abord chuté à 5-10 %. En mai, il est remonté à 30 %. Vu la situation, il ne nous avait alors pas semblé opportun de discuter d'un quelconque projet.

Jusqu'à présent, aucun organe de concertation n'a été consulté à ce sujet. Dans le cadre de la stratégie GO4Brussels 2030, je me suis engagé, sur la base des priorités partagées, à demander une contribution aux interlocuteurs sociaux. Ils seront bien évidemment consultés dès que nous relancerons l'examen de ce projet de réforme.

La réforme vise à garantir la pérennisation du système, tout en veillant à protéger le niveau d'emploi et à maîtriser la courbe d'inflation du budget régional consacré au financement de la consommation des titres-services par les ménages. Ce budget est passé de 205 millions d'euros pour 15,5 millions de titres services en 2015 à 233 millions d'euros pour 16,5 millions de titres services en 2019. Soit près de 30 millions d'euros d'augmentation sur une législature, au détriment d'autres politiques.

Or, vu l'incidence de la crise du coronavirus sur nos finances régionales, la question budgétaire deviendra encore plus sensible dans les prochaines années.

[113]

Cette réforme doit par ailleurs permettre de maintenir le nombre d'emplois qui est, lui, relativement stable ces dernières années.

Lors des premiers mois de la crise sanitaire actuelle, nous avons d'abord tenté de relancer le secteur, de maintenir en fonctionnement les entreprises, d'octroyer une aide complémentaire aux aides ménagères dont les revenus avaient brutalement chuté, mais aussi d'assurer les formations à la prévention du coronavirus pour celles qui poursuivaient leurs activités. Nous avons laissé de côté la réforme.

Outre la réforme proprement dite, des ajustements tant dans l'arrêté royal du 12 décembre 2001 concernant les titres-services que dans l'arrêté royal du 7 juin 2007 concernant le fonds de formation titres-services sont également en cours de réflexion. Le fonds de formation titres-services prévoit un budget régional annuel de 1,4 million d'euros pour la formation des aides ménagères. Par ailleurs, celles-ci peuvent également bénéficier du régime de congé-éducation payé (CEP).

Concernant l'enquête auprès des utilisateurs, j'ai obtenu des résultats partiels afin d'alimenter la réflexion sur le projet de réforme. Toutefois, ceux-ci font partie de l'évaluation des titres-services pour l'année 2019, dont la version définitive bilingue sera disponible dans le courant de ce mois. Je ne dispose actuellement que d'un texte brouillon en français que je ne peux distribuer.

Enfin, la carrière réduite est l'un des points que je souhaite discuter avec le nouveau ministre fédéral du travail, Pierre-Yves Dermagne, dès qu'il sera installé. En effet, les questions de conditions de travail, de rémunérations et la durée de carrière relèvent de l'État fédéral. La Région bruxelloise est seulement chargée du financement, de la consommation des titres-services par les ménages et du système de remboursement aux entreprises.

[115]

Mme Véronique Lefrancq (cdH).- Eu égard à la période assez inédite que nous traversons, vos réponses ne me surprennent pas, même si elles me déçoivent un peu.

M. le président, serait-il possible de mener une réflexion au sein de cette commission sur la question de l'emploi ou de l'économie, comme il me semble l'avoir déjà formulé précédemment ?

Nous nous sommes accordés sur une note de politique générale mais nous savons pertinemment aujourd'hui que très peu de mesures pourront être appliquées car la donne a complètement changé. D'autres parlements et d'autres commissions dans d'autres pays anticipent une vision totalement différente.

Il me paraît impératif d'entendre l'avis d'experts, d'anticiper, voire d'admettre que certains projets ne seront pas réalisables pendant cette législature, sans pour autant la sacrifier. Cette crise est en train de se prolonger bien au-delà de ce que nous avons envisagé au départ, tout devient caduc ou est mis en suspens. Il est difficile, tant pour un parlementaire que pour un ministre, de continuer à poser des questions ou à répondre de manière pertinente ou objective quand tout est reporté à plus tard.

Cet avenir incertain est en train de devenir du long terme, ce qui permet néanmoins une réflexion plus poussée. Il faut reconnaître honnêtement que certains projets ne pourront pas être réalisés, qu'il va falloir établir des priorités. Les budgets existent. Nous devons effectuer un travail en profondeur, alors que nous sommes tous en stand-by.

Je souhaite vraiment que notre commission soit plus proactive.

[117]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- La réforme des titres-services finira un jour par aboutir. Nous sommes, je l'espère, dans la fin de gestion de cette crise, même si la marge d'incertitude persiste. Un nouveau confinement n'est pas exclu. Nous marchons tous sur des œufs. Nous prenons les meilleures décisions possibles, tout en sachant que le monde aura complètement changé quand elles seront mises en application et qu'il nous faudra néanmoins les assumer. Cette incapacité à se projeter dans l'avenir freine les investissements et a un impact négatif sur l'activité économique et la création d'emploi.

[119]

Mme Véronique Lefrancq (cdH).- Je suis d'accord avec vous mais, si l'on prend la crise de mars à aujourd'hui, énormément d'initiatives ont été prises. En matière de santé, par exemple, nous avons appris de nos erreurs. J'en appelle à la même analyse au niveau de l'économie et de l'emploi. Quels sont les secteurs touchés ? Quelles entreprises ont trouvé à se réinventer ? Nous devons nous alimenter de cette analyse pour ne pas toujours subir la crise, mais adopter une approche plus dynamique. Je prêche sans doute des convertis, mais demandons-nous comment notre commission peut mener cette réflexion.

M. le président.- Mme Lefrancq, n'hésitez pas à formuler votre proposition par écrit. La commission pourra ensuite s'en saisir. Je n'ai pas le monopole de la meilleure pratique et suis totalement ouvert à votre proposition, dans un cadre efficace, réaliste et tenant compte du calendrier budgétaire.

- *L'incident est clos.*

[127]

QUESTION ORALE DE M. DAVID LEISTERH

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "la complémentarité entre les ressources humaines d'Actiris et le recours à la consultance externe".

[129]

M. David Leisterh (MR).- Je vous ai adressé une série de questions écrites relatives, entre autres, à la composition du personnel d'Actiris. Il apparaît que cet opérateur peut compter sur la collaboration de pas moins de 1.600 agents. À la lecture de vos réponses, j'ai aussi constaté qu'Actiris recourait à la consultance externe, les marchés de consultance étant assez nombreux et portant sur de multiples domaines. Je comprends que toute analyse ou action ne peut reposer uniquement sur du personnel statutaire ou contractuel, et qu'il faut pouvoir faire appel à du personnel externe. Je sais aussi que les délais de recrutement et d'engagement sont parfois fort longs et je ne blâmerai donc pas le recours à la consultance.

Cependant, je m'interroge sur la pertinence de la structure actuelle des emplois au sein d'Actiris. Le contrat de gestion d'Actiris est assez succinct à ce propos. Seul l'axe 3, plus particulièrement le point 8.3, comprend quelques dispositions. Dans l'ensemble, il semble qu'Actiris ait beaucoup recours à la consultance externe et la pertinence du personnel actuel pose question.

Pouvez-vous nous préciser la corrélation entre les ressources humaines internes d'Actiris et les marchés de consultance ? Le recours à la consultance externe n'est-il pas trop fréquent et ne risque-t-il pas de démotiver et décourager le personnel interne ?

Lors du lancement d'un marché de consultance, est-il systématiquement procédé à une analyse préalable des ressources internes disponibles ? Le cas échéant, y a-t-il un examen périodique de ces analyses préalables en vue de tirer des conclusions en termes de recrutements ou d'engagements ?

Le gouvernement travaille-t-il à l'amélioration du contrat de gestion d'Actiris, particulièrement dans ce domaine ?

[131]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Avant de faire appel à la consultance externe, Actiris analyse :

- le besoin et les objectifs poursuivis ;
- les connaissances et compétences disponibles en interne ;
- la disponibilité éventuelle du personnel interne pour réaliser le projet.

Le recours à la consultance externe se justifie parce que les connaissances et compétences en interne sont manquantes, indisponibles ou insuffisantes. Il peut aussi avoir lieu si les compétences sont sollicitées par d'autres projets, plus urgents et qui ne peuvent être reportés. Le recours à la consultance peut également être une combinaison de plusieurs de ces facteurs, mais il a lieu après analyse de ces éléments par la direction concernée et soumis pour accord à la direction générale après argumentation du besoin.

Par ailleurs, chaque consultance externe demande une coordination avec des équipes dédiées au suivi de cette même consultance. Sont donc également déterminées, avant le lancement d'un marché public, les ressources internes disponibles pour articuler son action avec les partenaires externes.

Les membres du comité de gestion d'Actiris et les commissaires au gouvernement préparent un avenant audit contrat de gestion. Il vise à donner à Actiris un cadre stratégique et opérationnel cohérent avec les nouvelles priorités gouvernementales, et à tenir compte des défis que l'organisation devra relever dans les prochains mois, voire années, face à la crise sanitaire et économique.

[133]

Enfin, la gestion concrète d'Actiris relève de son comité de gestion et des partenaires sociaux qui en sont membres. C'est à eux qu'il appartient en premier rang d'approuver ou de désapprouver les initiatives prises par la direction générale, comme le veut le système de la concertation sociale en Belgique. C'est à eux de décider d'un développement en interne ou d'un recours externe, et d'interroger la direction générale sur les choix qu'elle pose.

Je n'interviens qu'en second rang, par exemple dans l'octroi d'une dotation éventuellement assortie d'orientations politiques. Le contrat de gestion encadre les grandes lignes d'action d'Actiris. La richesse même de cette concertation sociale garantit la qualité d'écoute des partenaires sociaux qui font la vie économique et l'emploi en Région bruxelloise.

[135]

M. David Leisterh (MR).- Je comprends le rôle du ministre par rapport au comité de gestion, et j'ai le sentiment d'une certaine frustration de ne pas y siéger. Mais je peux me tromper...

(Remarques de M. Clerfayt)

Mes questions n'étaient pas anodines. Nous ne pouvons pas faire l'économie du découragement qui, à force de recourir trop régulièrement aux marchés de consultance alors que les compétences sont disponibles en interne, gagne certains postes ou certains départements.

Ces situations ne sont pas toujours perçues et il nous incombe parfois de les pointer pour une meilleure gestion d'Actiris.

- *L'incident est clos.*

[141]

QUESTION ORALE DE M. KALVIN SOIRESSE

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "la valorisation des filières du qualifiant menant à un emploi".

[143]

M. Kalvin Soiresse (Ecolo).- Ma question a été déposée avant qu'elle ne fasse l'actualité, lors de l'entrée en exercice du nouveau gouvernement fédéral. Il me semble important de faire le point sur les outils qui peuvent être mis en œuvre par la Région. Nous en avons déjà parlé dans le cadre de la Commission communautaire française (Cocof).

D'après une étude, 17 % de jeunes se retrouvent nulle part, ni en formation, ni dans l'enseignement, et considèrent le qualifiant et les formations en alternance comme étant la dernière roue du carrosse. Je suis cette problématique attentivement, également en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette image peu désirable est due à la hiérarchisation des métiers et des stéréotypes véhiculés dans notre société. Pourtant, ces formations sont nécessaires et débouchent sur des métiers essentiels dans notre Région. La crise sanitaire que nous connaissons actuellement a montré toute l'importance sociétale de certains métiers qui sont pourtant dénigrés. Il existe, en ce sens, un vrai enjeu de revalorisation de ces filières auprès du grand public.

L'accord du gouvernement régional engage le gouvernement à renforcer l'expertise pédagogique, les ressources et les équipements en concertation avec les Communautés. Où en êtes-vous dans cette concertation visant à revaloriser la filière du qualifiant ? Où en sont vos contacts avec les Communautés ? En dehors de ce travail commun avec les Communautés, que fait concrètement la Région pour changer la perception du public bruxellois sur ces métiers ?

L'accord de gouvernement prévoit également le renforcement des financements structurels des organismes d'insertion socioprofessionnelle qui dispensent notamment des formations qualifiantes au bénéfice des publics les plus éloignés du marché de l'emploi. Les jeunes auxquels je faisais allusion tout à l'heure en font partie. Quel est le budget prévu pour ce financement ? Quels sont les organismes qui bénéficieront d'un soutien ?

[145]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Il en va un peu de la formation en alternance comme du statut des artistes : il s'agit de matières profondément éclatées entre plusieurs niveaux de pouvoir. Ici, nous n'en gérons qu'une partie.

Tout le monde s'accorde à dire que la Belgique n'en fait pas assez pour promouvoir ce mode d'acquisition de compétences professionnelles, d'autant plus que nous sommes devenus très attentifs à ce qui se passe chez nos voisins : les modèles allemand et suisse nous font rêver, car la formation en alternance est, dans leur culture, une voie royale d'accès pour de nombreux jeunes à de belles carrières dans de beaux métiers techniques.

Des études montrent qu'en Région bruxelloise et en Communauté française, les jeunes qui passent par la formation en alternance bénéficient d'un taux d'insertion à l'emploi bien plus élevé (plus de 70 % !) que dans d'autres filières de formation.

Il faut donc en faire plus, et faire mieux. L'accord de gouvernement le prévoit. Entre-temps, la Communauté française et la Région wallonne ont souhaité organiser des États généraux de l'alternance.

Nous souhaitons y participer pleinement. Nous avons pris tous les contacts utiles et posé notre candidature auprès de ces deux niveaux de pouvoir. Les ministres-présidents de la Région bruxelloise et de la Cocof ont écrit à leurs homologues pour leur signifier leur volonté de travailler ensemble à la réforme de la formation en alternance, afin d'en faire une filière d'excellence.

[147]

L'alternance est une appellation générale, qui englobe la formation professionnelle et qualifiante des jeunes dépendant de la Communauté française au sens strict, mais également la formation en promotion sociale pour un public adulte, ainsi que la formation classique petites et moyennes entreprises (PME), car elles organisent aussi de la formation en alternance. C'est le cas de l'Espace formation PME (EFP) en Commission communautaire française (Cocof) ou de l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (Ifapme) en Région wallonne.

Nous ne maîtrisons donc pas l'ensemble. C'est la raison pour laquelle je tiens à une réforme cohérente de l'alternance, qui mêle la Cocof, la Région wallonne et la Communauté française, afin d'éviter les doublons et la concurrence. Certains secteurs étant financés au prorata du nombre d'élèves, ils font actuellement un mauvais usage de l'appellation d'alternance pour en attirer le maximum. Pour l'usager, qu'il soit jeune ou moins jeune, le paysage de l'alternance manque de clarté et d'organisation.

Le pacte pour un enseignement d'excellence prévoit des concertations entre l'enseignement (Communauté française) et la formation en alternance (Régions et Cocof). Nous insistons pour être associés à ces discussions, qui nous permettront de mettre en évidence notre atout bruxellois qu'est la formation PME. Les très longues listes d'attente dans plusieurs de nos formations témoignent de l'attrait pour cette filière. Plus de

1.300 personnes n'auront pas l'opportunité de choisir la formation et le mode d'apprentissage qui leur conviennent cette année, car nous devons élargir notre offre.

[149]

La formation PME contribue aussi à modifier cette image de l'alternance dont vous dites qu'elle est parfois négative. À nous quatre de réformer ensemble le paysage de l'alternance, pour qu'il n'y ait pas de doublons et que les moyens soient mis au bon endroit.

Les centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA) sont également des acteurs de ce secteur. C'est un paysage assez compliqué, que je découvre et où j'ai du mal à retrouver mon chemin. C'est la Belgique : il y a tellement d'initiatives qu'à la fin, on n'y comprend plus grand-chose.

Notre formation PME - l'Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les PME (IFPME), ainsi que le service de la Cocof - contribue à l'amélioration de l'image des métiers techniques en menant, depuis un certain temps, des opérations de sensibilisation par des séances de découverte, sous la supervision d'un professionnel, dans les centres de formation. J'ai assisté il y a deux ou trois mois à une telle visite.

Il est même possible de faire des essais de métiers, des tests en entreprise pendant quelques jours pour tester sa vocation. Ce n'est pas la peine de s'engager dans une formation si, six mois plus tard, on se dit qu'on n'a pas envie d'exercer ce métier. Autant faire un autre choix tout de suite !

Enfin, le Défi des talents est une sorte de concours rassemblant près de 1.000 jeunes de la Communauté française âgés de 15 ou 16 ans, qui leur permet de découvrir des métiers de manière ludique, et parfois une envie, ou même une passion. C'est aussi l'occasion pour eux de se rendre compte du talent qu'ils ignoraient avoir entre les mains.

Toutes ces initiatives contribuent à modifier l'image de la formation en alternance.

[151]

Nous travaillons au développement de l'offre en mettant en commun des équipements et infrastructures. Ainsi, au sein de la Cocof, notre service formation PME (SFPME) accueille des opérateurs dépendant de la Communauté française, les CEFA, dont le CEFA d'Anderlecht, ainsi que celui du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (Ceria). Évoquons aussi des missions locales dans les installations du centre Espace formation PME (EFP) à Uccle.

Notre centre dispose d'un équipement de pointe pour les 92 formations de qualité qui y sont organisées. Aujourd'hui, la difficulté réside plutôt dans le fait que nous ne trouvons pas suffisamment de maîtres de stage pour encadrer les jeunes qui feront cette alternance entre stage et formation. Il nous faut donc valoriser la formation en alternance au sein des entreprises. Il faut que celles-ci se disent d'elles-mêmes qu'il s'agit du mécanisme idéal pour tester un jeune, l'aider à améliorer ses compétences en tenant compte du modus operandi de l'entreprise qui l'accueille.

Ce procédé a déjà fait ses preuves en Allemagne et en Suisse. Prendre un jeune très tôt en stage, le former au métier par l'entremise d'un senior, c'est créer un esprit d'entreprise, ouvrir une perspective de carrière, la possibilité d'évoluer dans un métier technique essentiel au fonctionnement de la société. Nous reviendrons sur cette question autant que nécessaire.

[153]

M. Kalvin Soiresse (Ecolo).- Je vous remercie pour cette réponse exhaustive. Je constate avec satisfaction qu'il y a un réel intérêt de la part d'un certain public. Il reste à évaluer les publics auprès desquels il convient encore de valoriser ce type de formule.

Vous avez évoqué les exemples de l'Allemagne et de la Suisse. Il nous faut, je pense, concentrer nos efforts sur les moyens de communication modernes. Par exemple, le Défi des talents a connu un grand succès et a été relayé sur toutes les plates-formes numériques. Or, c'est le moyen de communication des jeunes par excellence ! C'est donc là qu'il faut diffuser et valoriser les exemples de jeunes qui font de la formation en alternance en entreprise, qui y prennent goût et qui sont accompagnés d'un senior.

Si la vision des jeunes change, il en ira de même de leurs parents. En effet, dans bon nombre de cas, ce sont les parents qui dissuadent leurs enfants de faire tel ou tel métier et les incitent à devenir médecin ou avocat. En outre, il convient aussi d'expliquer que commencer un métier n'implique pas que l'on ne peut plus évoluer, suivre de formations ou que l'ascenseur social sera bloqué.

Nous pourrions progresser en tenant compte de tous ces éléments. Votre réponse m'indique que nous sommes sur la bonne voie. L'élimination des doublons et de la concurrence permettra de rendre le système un peu plus efficace.

- *L'incident est clos.*

[157]

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW ELS ROCHETTE

AAN DE HEER BERNARD CLERFAYT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET WERK EN BEROEPSOPLEIDING, DIGITALISERING, PLAATSELIJKE BESTUREN EN DIERENWELZIJN,

betreffende "de heropstart van selecties van artikels 60 bij de OCMW's voor de vzw's na de coronacrisis".

[159]

Mevrouw Els Rochette (one.brussels-sp.a).- Gezien de grondige hervorming van de regelgeving en de financieringswijze bevindt de sector van de sociale inschakelingseconomie zich in 2020 in een scharnierjaar. Dat baart de sector begrijpelijkerwijs een aantal zorgen. Zo is er onduidelijkheid over de wijze waarop OCMW's vrijstelling van de maandelijkse bijdragen kunnen geven als een artikel 60'er een opdracht van algemeen belang uitvoert.

De beste manier om deze bezorgdheden weg te nemen is maximale transparantie. Met mijn parlementaire vragen probeer ik daar een steentje aan bij te dragen. In februari gaf u mij nog een update over de harmonisering van de inschakelingsbetrekkingen en enkele cijfers over de verdeling van de artikel 60'ers over de OCMW's. Het is belangrijk dat dit proactief gebeurt vanuit de overheid, vanuit Actiris en de OCMW's.

Dit scharnierjaar valt nu ook samen met de Covid-19-crisis, die de sector met bijkomende financiële zorgen opzadelt. De crisis toont tegelijk ook aan hoe onmisbaar de sector is. In de nasleep van deze crisis komt er een enorme uitdaging op ons af op het gebied van werkgelegenheid. Extra investeringen in de sociale inschakelingseconomie zullen ongetwijfeld nodig zijn.

[161]

OCMW's moeten volgens artikel 19 van het nieuwe Besluit betreffende de inschakelingsbetrekking een jaarverslag over het voorgaande jaar indienen bij Actiris. Op basis daarvan bezorgt de regering het parlement een samenvatting. Het parlement zou het eerste verslag uiterlijk op 1 oktober 2020 ontvangen moeten hebben.

Werkte u dat geharmoniseerd model van jaarverslag voor de OCMW's ondertussen uit? Welke gegevens worden erin gevraagd? Overlegde u met de sector van de sociale economie? Kunt mij dat model van jaarverslag bezorgen?

Hoe stelt u de samenvatting van de gegevens op die voor het parlement is bestemd? Welke gegevens behoudt u om aan het parlement voor te leggen? Laten die gegevens toe om per OCMW een onderscheid te maken tussen het aantal en de verschillende contingenten - sociale economie, vrijstelling, algemeen belang, betalend - van de op basis van artikel 60 tewerkgestelde personen?

Het opvolgingscomité dat wordt opgericht op basis van artikel 21 van het Besluit betreffende de inschakelingsbetrekking zou vanaf het tweede halfjaar van 2020 zijn werkzaamheden starten. Dat orgaan moet onder andere de strategieën voor de harmonisering van de indienstneming van personen onder artikel 60 opvolgen en verfijnen. Is dat comité samengesteld en samengekomen? Over welke dossiers en projecten buigt het zich?

De Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion (Febisp) en de Federatie van Brusselse Inschakelingsondernemingen (Febio) vroegen in het kader van de Covid-19-crisis om de bijdrage voor de zogenaamde 'betalende artikel 60'ers' op te schorten. De OCMW's schoven die vraag door naar het gewest. Bent u daarvan op de hoogte? Welk gevolg hebt u daaraan gegeven?

In het herstelplan staat dat er een tijdelijke toename van het aantal onder artikel 60 tewerkgestelden wordt verwacht. Over hoeveel posten gaat het en voor welke periode? Hoe worden ze gespreid over de OCMW's? Komt er een oproep? Onder welk contingent vallen die posten, onder de sociale of onder de reguliere economie? Op welke manier en op basis van welke criteria en voorwaarden worden ze door de OCMW's verdeeld?

Kunnen die personen ook binnen onafhankelijke vzw's worden tewerkgesteld? Zo ja, om hoeveel posten gaat het en wat zijn de financiële voorwaarden?

In het herstelplan zijn ten slotte ook bijkomende inschakelingsgeco's opgenomen voor de social profit. Om hoeveel posten gaat het? Komt er een oproep? Bij welke organisaties zouden ze terecht kunnen en voor welke periode? Op welke manier en op basis van welke criteria en voorwaarden worden ze toegekend?

[163]

De heer Bernard Clerfayt, minister.- Deze belangrijke hervorming mag in deze moeilijke periode niet aan onze aandacht ontsnappen. We werken gestaag door.

Het overleg in verband met het definitieve model voor activiteitenverslagen, door Actiris voorgesteld onder de vorm van een tabel, is nog steeds aan de gang. Er werd evenwel een eerste vereenvoudigd verslagmodel voor 2020 vastgelegd. Dat bevat de identificatiegegevens, items over het gemiddelde aantal maandelijkse artikel 60-betrekkingen, alsook een opsplitsing van deze betrekkingen per leeftijd, geslacht en gebruiker. Deze oriëntering maakt de financiering van de OCMW's mogelijk ten aanzien van de nieuwe regelgeving en

rekening houdend met de bijzondere en uitzonderlijke situatie waarin de partners tijdens de gezondheids crisis verkeerden.

In dit stadium heeft er geen overleg plaatsgevonden met de sector van de sociale economie over de modelvorming van dit verslag.

De regering heeft op 1 oktober 2020 nota genomen van de eerste synthese over de uitvoering van de ordonnantie van 28 maart 2019 betreffende de inschakelingsbetrekking zoals bedoeld in artikel 60, §7 van de organieke wet van 8 juli 1976 betreffende de openbare centra voor maatschappelijk welzijn en haar uitvoeringsbesluit van 23 mei 2019, zoals bedoeld in artikel 20. Deze synthese werd bezorgd aan het parlement, Brupartners en de Federatie van Brusselse OCMW's. Wie de synthese wil lezen, kan zich dus tot de parlementsvoorzitter richten.

[165]

Het opvolgingscomité zoals bedoeld in artikel 21 van het vermelde besluit kwam op vrijdag 18 september 2020 voor het eerst officieel samen. Tijdens die vergadering werd de eerste synthese van de vermelde verslagen goedgekeurd. Tijdens de volgende vergadering op 30 oktober 2020 worden de uitdagingen in verband met de statistische indicatoren in de regelgeving geanalyseerd.

Het verzoek van de Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion (Febisp) en de Federatie van Brusselse Inschakelingsondernemingen (Febio) valt onder de discretionaire bevoegdheid van de negentien OCMW's. Mijn kabinet heeft dit onder de aandacht gebracht van de Federatie van Brusselse OCMW's.

In het kader van het stimuleren van de maatregel betreffende de inschakelingsbaan zoals bedoeld in artikel 60, § 7, in het bijzonder voor de Brusselse ondernemers die het slachtoffer van een faillissement werden, heeft de regering voor 2021 een aanvullend budget van 2,95 miljoen euro vrijgemaakt, waarvan 2,05 miljoen euro voor opleidingspremies en 900.000 euro voor de financiering van de begeleiders-aanspreekpunten bij de OCMW's.

Op basis van de inschakelingsbanen zoals bedoeld in artikel 60, § 7 van de organieke wet op de klassieke OCMW's, betekent dat iets minder dan vierhonderd betrekkingen.

De verdeling van de betrekkingen tussen de klassieke maatregel en de verhoogde premie voor de sociale economie is nog niet bekrachtigd. Er is geen opgelegde verdeling tussen de OCMW's, maar een regelmatige monitoring zal het nut van deze maatregel in kaart moeten brengen.

Het is eveneens de discretionaire bevoegdheid van de OCMW's om te bepalen welke organisaties een artikel 60'er krijgen.

Wat de maatregel in verband met de honderd gesubsidieerde contractuelen (gesco's) in het herstel- en herontwikkelingsplan betreft, wordt de projectoproep gericht op de sociale en de gezondheidszorg. Actiris zal de projectoproep uitschrijven. Het beheercomité kent de betrekkingen toe op basis van de kwaliteit van de ingediende projecten. Deze maatregel wordt momenteel uitgevoerd en de precieze reikwijdte van de projectoproep kan nog evolueren.

[167]

Mevrouw Els Rochette (one.brussels-sp.a).- Het is een technische, maar niettemin belangrijke materie, want artikel 60'ers zijn mensen die helemaal uit de boot vallen: ze zijn langdurig werkloos en hebben vaak geen toegang meer tot de arbeidsmarkt.

Veel Brusselse vzw's hebben nood aan werkkrachten, maar beschikken niet over voldoende financiële middelen. Artikel 60'ers vormen een win-winoplossing: de vzw's investeren immers in de opleiding van mensen en geven ze opnieuw een plek op de arbeidsmarkt. Tegelijk maakt dit projecten in de sociale economie sterker. Het stelsel komt dus zowel de sector als laaggeschoolde werkzoekenden ten goede.

Het is nog niet uitgemaakt welke artikel 60'ers vzw's gratis ter beschikking krijgen en welke naar de OCMW's gaan. We zien de laatste jaren een verschuiving, met veel meer artikel 60'ers die bij OCMW's en ziekenhuizen aan de slag gingen en veel minder in de sociale economie.

Een vereenvoudiging in samenwerking met de sociale sector zou meer dan welkom zijn.

Het is goed nieuws dat de honderd extra gesco's in de sociale sector en de gezondheidszorg worden ingezet, want daar is de nood het hoogst.

- *Het incident is gesloten.*

[171]

QUESTION ORALE DE MME FARIDA TAHAR

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "la baisse des inscriptions des chercheurs d'emploi les plus précarisés chez Actiris".

[173]

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Vous m'avez déjà répondu en partie quand j'ai posé ma question d'actualité. Mais c'était assez frustrant, pour vous comme pour moi, car en deux minutes, il est difficile de donner des détails. Peut-être qu'en réfléchissant à l'ordre des travaux, il serait possible à l'avenir de réunir certains sujets. Le débat n'en serait que plus intéressant.

Depuis le début de la pandémie, Actiris enregistre une baisse considérable des inscriptions parmi les chercheurs d'emploi les plus précarisés. Elle rapporte une baisse de près de 25 % du nombre d'utilisateurs du CPAS parmi les personnes inscrites comme demandeuses d'emploi. C'est un effet inattendu de la crise du Covid-19, qui a renforcé deux obstacles au recours aux services d'Actiris, à savoir la fracture numérique et la barrière linguistique, qui touchent le plus souvent les publics précarisés.

Durant la crise sanitaire, Actiris fonctionne avec un effectif en présentiel réduit de moitié. Les inscriptions comme demandeur d'emploi se font principalement à distance, par téléphone ou en ligne. Encore faut-il disposer du matériel adéquat et d'une bonne connexion internet pour naviguer sur la page d'Actiris avec aisance ! De plus, les barrières linguistiques sont bien plus difficilement surmontables par téléphone que lors d'un contact physique.

Certes, nous ne sommes pas tous égaux devant la crise. Ce sont encore et toujours les plus vulnérables qui paient le plus lourd tribut. Les jeunes fraîchement diplômés constituent également un public particulièrement fragilisé par les effets de la crise sur le marché de l'emploi. Alors que notre Région est l'une des plus riches d'Europe, force est de constater que le chômage des jeunes après les études a augmenté de 41 %. Ils sont bien plus nombreux que d'ordinaire à se retrouver en stage d'attente.

[175]

De manière générale, nous observons depuis mars une hausse du chômage à Bruxelles. Elle était de 2,1 % en août 2020 par rapport à août 2019. Les perspectives données par le Bureau fédéral du Plan (BFP) et l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) prédisent un taux de chômage en Région de Bruxelles-Capitale avoisinant les 16 % pour les trois années à venir.

Je suis persuadée que ces chiffres ne vous laissent pas insensible. Je me permets donc de vous poser les questions auxquelles vous n'avez pas pu, faute de temps, répondre lors de la précédente séance plénière.

Qu'allez-vous mettre en place pour réduire la fracture numérique et les obstacles linguistiques sur le marché de l'emploi ? Vous évoquiez l'élaboration d'un plan d'appropriation numérique. D'autres dispositifs sont-ils à l'étude ?

Comment renforcerez-vous concrètement l'accompagnement et la formation des chercheurs d'emploi, notamment des demandeurs d'emploi de longue durée qu'il ne faut pas oublier ?

Quels dispositifs d'insertion professionnelle comptez-vous activer et avec quels budgets ?

Qu'en est-il du mécanisme de garantie solutions et de sa mise en œuvre ? En d'autres mots, un job, un stage ou une formation pour tous les demandeurs d'emploi. C'est plus qu'un slogan, c'est une volonté inscrite dans la déclaration de politique régionale (DPR).

[177]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- La situation que ces chiffres révèlent sur le chômage, en particulier des jeunes, est loin de me laisser indifférent. Dans un contexte de travail incertain, nous suivons l'évolution de près et nous nous mobilisons pour dégager des solutions en cette période de crise sanitaire mondiale. L'avenir dépendra des réponses que pourra apporter chacun des opérateurs.

Il est clair que nous allons assister à une dégradation très forte de la situation. Une baisse du produit intérieur brut (PIB) de 8, 9, voire 10 % a ainsi été annoncée, cela sur la base d'une estimation ne prenant pas en considération un éventuel nouveau confinement et les mesures qui l'accompagneront. Une dizaine de pourcents d'activité, de création de valeur ajoutée et de revenus en moins, cela aura nécessairement un impact sur l'emploi.

Les chercheurs d'emploi seront les premiers à en souffrir et il est clair que les chiffres du chômage vont évoluer dans le mauvais sens. Le Bureau fédéral du Plan (BFP) ainsi que perspective.brussels ont récemment publié des prévisions sur leur site internet. Selon celles-ci, l'aggravation du chômage sera un peu moindre en Région bruxelloise que dans les Régions flamande et wallonne. La structure de l'emploi est différente chez nous, car notre territoire compte moins d'industries, plus sensibles à la conjoncture, et davantage d'emplois publics. L'impact sera néanmoins important, même chez nous, et les jeunes, nouveaux arrivants sur le marché du travail, seront plus victimes que d'autres catégories de demandeurs d'emploi.

[179]

Pourquoi observons-nous dans certains quartiers une évolution différente du chômage des jeunes ?

L'hypothèse du directeur général d'Actiris peut constituer une explication, à savoir que la fracture numérique complique la prise de contact avec certains chercheurs d'emploi. Une deuxième hypothèse est que la crise a bouleversé les secteurs économiques de manière inégale. Certains secteurs demandeurs d'emplois peu qualifiés auraient ainsi connu une hausse de l'offre d'emploi. C'est le cas du transport, du réassort dans les grands magasins, de la logistique et du gardiennage. En revanche, les personnes très qualifiées ont été beaucoup moins engagées, sauf dans le secteur informatique. Enfin, il y a peut-être l'impact des retards en fin de formation, ce qui explique que certains, notamment les jeunes, ne se sont pas inscrits auprès d'Actiris. Je ne connais pas la part de vérité de chacune de ces trois hypothèses.

Si Actiris a très vite réagi à l'évolution de la pandémie et aux mesures à prendre pour protéger son personnel en le mettant en télétravail, l'une des conséquences a été la fermeture des antennes décentralisées, dont la mission est précisément d'entrer en contact avec les publics éloignés du numérique. Dès lors, ne serait-il pas temps de rouvrir ces antennes et de voir s'il est possible, dans le respect des règles sanitaires, d'y assurer à nouveau un accueil ? Ce service de base est destiné à rencontrer les besoins d'un public particulièrement fragilisé que nous ne souhaitons pas perdre de vue.

Nous finalisons un plan régional d'appropriation numérique 2020-2024 qui s'adresse à l'ensemble des Bruxellois en portant une attention particulière à six publics, parmi lesquels figurent les jeunes et les chercheurs d'emploi inscrits chez Actiris.

[181]

Outre la participation des autres acteurs régionaux aux actions coordonnées par le Centre d'informatique pour la Région bruxelloise (CIRB) dans le cadre du plan global régional d'appropriation du numérique, des actions concrètes et articulées doivent être menées à l'initiative d'Actiris pour renforcer directement cette lutte contre la fracture numérique.

La future stratégie d'Actiris est en cours de finalisation. Elle sera axée sur la détection systématique des personnes qui présentent une fragilité numérique et sur l'orientation de ces dernières vers les dispositifs qui répondent le mieux à leurs besoins.

Des améliorations ont été apportées à l'accessibilité et aux fonctionnalités de la plate-forme Brulingua qui vise à améliorer les compétences linguistiques des chercheurs d'emploi. Depuis la fin du mois août, Brulingua est également accessible via une application mobile pour smartphone, ce qui devrait inciter les utilisateurs à se connecter plus régulièrement. Ces derniers ont aussi accès à la communauté d'échanges linguistiques en ligne Speaky. Elle allie une mise en relation simple et efficace de type Facebook, d'une part, et des outils facilitant l'interaction et la communication tant écrites, instantanées ou non, qu'orales, par vidéoconférence, en tête-à-tête ou en groupe, d'autre part.

Parallèlement, des pistes ont été identifiées afin de fluidifier le parcours d'octroi des chèques langues, comme la numérisation du test langue Elao et le passage à un accompagnement numérique.

Améliorer les compétences linguistiques des demandeurs d'emploi constitue un levier important pour leur insertion durable sur le marché du travail. C'est la raison pour laquelle nous travaillons aussi à un projet à moyen terme, à savoir la création d'une cité des langues visant à regrouper en un seul lieu l'offre publique d'information et de formation en langues à destination des chercheurs d'emploi. Ce projet n'a que peu avancé,

car Bruxelles Formation cherchait un chef de projet, lequel a été engagé à la fin de l'été et se met enfin au travail.

Dans le cadre du plan bruxellois de relance et de redéploiement, un budget est consacré au renforcement de l'accompagnement des chercheurs d'emploi. Des moyens supplémentaires permettent déjà de renforcer les équipes de première ligne d'Actiris ainsi que les ateliers de recherche active d'emploi (ARAE). Ces derniers, partenaires réguliers et conventionnés d'Actiris, recevront plus de moyens pour développer leur offre. Le montant alloué, à savoir 8 millions d'euros pour 2021, permettra de travailler sur des approches d'accompagnement différentes et adaptées en fonction du public ciblé, à savoir les nouveaux chercheurs d'emploi qui viendront s'inscrire auprès d'Actiris à la suite d'un licenciement ou en raison de la crise du Covid-19, ainsi que les chercheurs d'emploi déjà inscrits.

[183]

Actiris informera et conseillera également les employeurs en matière de recrutement, de planification et de réorientation des ressources humaines afin de prévenir autant que possible les risques de licenciement.

S'agissant des dispositifs d'insertion professionnelle, les emplois d'insertion en économie sociale seront accessibles aux entreprises sociales d'insertion pour un budget important de 30 millions d'euros à partir de 2021.

Le plan bruxellois de relance et de redéploiement reprend une mesure visant spécifiquement à "booster le dispositif d'emploi d'insertion visé à l'article 60, § 7, notamment pour les entrepreneurs bruxellois victimes de faillite". Il représente un budget de 3 millions d'euros, dont l'objectif est de financer les primes de formation et des accompagnateurs-référents au sein des CPAS. Ce plan devrait concerner près de 400 personnes. Il s'agit d'un nouveau public pour les CPAS, de personnes qui, en raison de leur statut d'indépendant, n'ont pas accès au chômage, mais qui sont très proches de l'emploi et ont été victimes de la crise. L'objectif est de leur permettre de retrouver des droits sociaux dans les meilleurs délais et de bénéficier de l'accompagnement d'Actiris afin de les remettre à l'emploi le plus rapidement possible.

Enfin, du temps doit être accordé à la formation, laquelle constitue un vecteur d'insertion durable. C'est pourquoi une mesure est consacrée à renforcer quantitativement et qualitativement l'offre de formation en présentiel et à distance (e-learning) en ciblant à la fois les chercheurs d'emplois et les travailleurs en chômage économique. L'objectif est de proposer des formations courtes liées directement à un métier en demande, et de développer les outils techniques et pédagogiques liés à la formation à distance. Il s'agit également d'assurer la gratuité des formations à distance pour les travailleurs en chômage économique. Pour ce faire, un budget complémentaire de 900.000 euros en 2020 et de 3.600.000 euros en année pleine pour 2021 a été dégagé.

Après une période pilote de huit mois auprès de deux antennes, la garantie solutions, qui représente le mode de fonctionnement principal d'Actiris, a été mise en œuvre dans l'ensemble des antennes en mars 2019, et s'étend désormais à l'ensemble des chercheurs d'emploi. Elle devrait toutefois être plus difficile à assurer dans les mois à venir.

[185]

L'intensité et les modalités de l'accompagnement garantie solutions seront adaptées en fonction du profil du chercheur d'emploi et de ses besoins. Actiris a défini trois niveaux d'intensité d'accompagnement :

- un accompagnement intensif "garantie solutions" est proposé à chaque chercheur d'emploi nouvellement inscrit, à l'issue de l'élaboration de son projet professionnel. Celui-ci doit aboutir à une proposition de solution, soit un emploi, un stage en entreprise, une validation des compétences, une formation professionnelle ou une reprise d'étude, au plus tard dans les douze mois de son inscription ;
- un accompagnement universel est fourni à chaque chercheur d'emploi de longue durée ou qui se réinscrit, dans le but de le rapprocher du marché de l'emploi. À sa demande, il peut bénéficier d'un accompagnement intensif. Nous pensons insister sur l'acquisition de compétences dans cette période d'inscription ;
- un accompagnement spécifique est offert au chercheur d'emploi qui est confronté à une problématique particulière qui entrave ou empêche son insertion professionnelle. Certains publics ont parfois une situation personnelle de handicap, d'analphabétisme ou d'illettrisme, ce qui nécessite un accompagnement plus spécifique.

Une étude d'Actiris a ainsi montré que 17 % des personnes inscrites ne maîtrisent pas la langue dans laquelle leur dossier est rédigé chez Actiris. Ces personnes sont de facto très éloignées du marché de l'emploi, elles ne sont pas en mesure de comprendre leur dossier rédigé en français ou en néerlandais. Il n'est pas impossible qu'elles trouvent du travail mais passer un entretien d'embauche devient compliqué. Elles auront peut-être un réseau de relations qui leur permettra de développer leurs compétences linguistiques. Bien entendu, il n'est pas question de e-learning pour ces personnes ! Elles ont besoin d'un accompagnement spécifique. C'est le résultat de la sociologie bruxelloise notamment, et Actiris doit aussi s'occuper de ce public.

[187]

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Vous avez répondu de façon étayée à toutes mes questions. J'entends bien que le constat alarmant de la situation du chômage à Bruxelles ne dépend pas uniquement de votre bonne volonté politique.

Toutefois, je pense aussi qu'il y a des priorités que le monde politique doit absolument intégrer, notamment dans le budget que nous voterons prochainement. Je ne doute pas que vous en ferez une priorité, M. le ministre.

Je comprends que la garantie solutions soit difficile à assurer en raison de la crise. Si j'ai bien compris, les principaux budgets seront alloués principalement à la formation, où la marge de manœuvre serait un peu plus grande.

Ne soyons pas fatalistes : pour faire face à la hausse des faillites et du chômage, peut-être faudra-t-il être créatif et étudier des pistes insuffisamment exploitées. C'est en cela que la commission peut aussi servir de lieu de réflexion.

Je ne baisse pas les bras malgré la situation et souhaite que nous réfléchissions ensemble à une solution.

- *L'incident est clos.*

[191]

QUESTION ORALE DE MME CLÉMENTINE BARZIN

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "le secteur de la construction dans le cadre du plan relance Covid de la Région de Bruxelles-Capitale".

[193]

Mme Clémentine Barzin (MR).- Tout d'abord, une petite remarque relative à la question précédente. J'ai tenté de télécharger Speaky, mais le réseau social exige un niveau de smartphone supérieur à mon iPhone 6. Il vaudrait la peine que vos équipes rendent cette application plus accessible, car c'est un bel outil.

Lors d'une précédente question parlementaire, vous aviez déclaré que, dans le cadre du plan de relance Covid de la Région bruxelloise, le Centre de référence professionnelle de la construction (CDR construction) travaillait de concert avec la Confédération construction Bruxelles-Capitale (CCB-C) afin de connaître les besoins des entreprises en matière de formation. Ce travail a donné lieu à une collaboration formation-accompagnement afin d'accélérer la transition vers l'économie circulaire.

Par ailleurs, dans l'esprit de ConstruCity, le CDR construction aurait développé avec ses partenaires - Bruxelles Formation, l'Office flamand de l'emploi et de la formation professionnelle (Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding, VDAB), Constructiv, l'Espace formation PME (EFP) et le CCB-C - un vaste plan de sensibilisation et de formation accélérée en économie circulaire pour les entreprises. 70 % des formations seraient actuellement disponibles, 20 % le seront encore d'ici novembre, et le reste est prévu pour janvier 2021.

Quels sont les résultats du travail mené par le CDR construction et la CCB-C sur les besoins des entreprises ? Quels besoins ont-ils été identifiés ?

D'autres besoins qu'en économie circulaire ressortent-ils de l'étude ? Quels sont-ils, notamment pour les métiers en pénurie ? Comment la Région peut-elle aujourd'hui répondre à ces besoins ? Quelles mesures sont-elles envisagées à cet égard ?

Une collaboration formation-accompagnement aurait donc vu le jour. Combien d'entreprises sont-elles concernées ? Comment s'opère cet accompagnement ? Quels sont les moyens mobilisés ?

[195]

Le CDR construction aurait développé avec ses partenaires un vaste plan de sensibilisation et formation accéléré en économie circulaire. Ce plan est-il disponible ? Sera-t-il transmis au parlement ? Quelles sont les recommandations principales ? Quelles sont les formations en accéléré proposées par ce plan, puisque 70 % d'entre elles sont déclarées accessibles ? Sont-elles toutes nouvelles ? Où se déroulent-elles ? La formation en alternance est-elle intégrée dans le plan ? L'EFP est-il partenaire ? Quelles sont les entreprises visées par le plan, combien sont-elles ? Quel retour les entreprises émettent-elles à ce sujet ?

Quels sont les objectifs de mise à l'emploi de ce plan ? Quelle est d'ores et déjà la proportion parmi les apprenants entre chercheurs d'emploi pendant la période Covid-19 et les chercheurs d'emploi d'avant cette crise ?

Un soutien de la Région pour les stages en entreprise des métiers de la construction en pénurie ou métiers d'avenir est-il envisagé ? Un soutien financier aux entreprises et/ou aux apprenants est-il envisagé ?

20 % de formations supplémentaires sont prévues pour le mois de novembre 2020. Quelles sont ces nouvelles formations ? Seront-elles véritablement lancées le mois prochain ? Combien d'heures de formation cela représente-t-il ? Ces nouvelles formations viseront-elles des secteurs en pénurie ? Si oui, lesquels ?

Dans la même ligne, quelles sont les formations prévues pour le mois de janvier 2021 ? Seront-elles véritablement lancées à cette date ? Combien d'heures de formation cela représente-t-il ? Ces nouvelles formations viseront-elles des secteurs en pénurie ? Si oui, lesquels ?

Depuis le dépôt de ma question, j'ai eu quelques contacts et j'ai appris qu'il y aurait des budgets de l'ordre de 800.000 euros aujourd'hui et 1,2 million d'euros pour 2021 soit pour le CDR construction soit en partenariat avec la CCB-C.

J'aimerais avoir plus de précision sur les formations allouées aux entreprises qui décident de développer des filières plus circulaires et aux jeunes ou moins jeunes qui souhaitent se former parce qu'ils sont en recherche d'emploi ou parce qu'ils ont envie de faire une transition vers ces métiers. En d'autres mots, ce public-là est-il bien visé par cette grande ambition de développer des formations circulaires ? Ou s'agit-il uniquement de donner de l'argent aux entreprises pour qu'elles se forment à ces métiers ?

Il y a toute une série de personnes que l'on doit aujourd'hui toucher. Nous parlions tout à l'heure avec M. Soirese de l'attractivité des métiers plus techniques. L'économie circulaire peut être très attractive si elle est bien vendue et présentée à un public qui peut être appelé par ces métiers.

[197]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Vous faites référence à des éléments de réponse que je vous ai fournis à la suite de votre question écrite 360. J'ai mentionné la collaboration entre le Centre de référence professionnelle de la construction (CDR construction) et la Confédération construction de Bruxelles-Capitale (CCB-C), ainsi que les budgets octroyés par le gouvernement dans le cadre du plan de relance. Ces budgets relèvent des compétences du ministre de l'environnement, Alain Maron. Ils sont attribués par Bruxelles Environnement.

Un budget de 800.000 euros a ainsi été accordé au CDR construction afin d'organiser des formations en vue de compléter leur offre actuelle à courte échéance et permettre ainsi aux entreprises de former leur personnel aux nouveaux aspects circulaires dans le secteur de la construction. Par ailleurs, un budget d'1,2 million d'euros a été octroyé à CCB-C pour l'accompagnement poussé et individuel des entreprises de construction, ainsi que pour faciliter leur transformation circulaire, sociale et durable. Dès lors, je vous invite à poser cette question à M. Maron qui gère cette ligne budgétaire.

Pour ce qui est du renforcement plus global de l'offre de formation et du budget octroyé par le gouvernement en la matière, dans le cadre des lignes budgétaires dont j'ai la responsabilité, nous finalisons actuellement cet élargissement de l'offre de formations avec Actiris et Bruxelles Formation. Pour rappel, les comités de gestion de ces structures sont composés des partenaires sociaux et nous sommes donc directement à leur écoute.

Nous avons aussi convenu de présenter ce travail en priorité aux interlocuteurs sociaux dans le cadre de la stratégie Go4Brussels 2030. Je viendrai vous le présenter dès qu'il sera terminé et que j'aurai reçu les retours des partenaires sociaux.

[203]

Mme Clémentine Barzin (MR).- Pourriez-vous m'indiquer l'échéance de ce travail qui aboutira à déterminer les formations circulaires à l'adresse des travailleurs et des chercheurs d'emploi ? Il y a urgence, vu le contexte actuel et l'intérêt marqué d'un vaste public pour ces métiers.

J'avoue rester sur ma faim : alors que le gouvernement ne cesse de crier haut et fort que la transition écologique va être au cœur de l'emploi et de la relance économique à Bruxelles, mes questions sur ce levier ne reçoivent que des réponses parcellaires. Il s'agit pourtant d'une des grandes ambitions de l'accord du gouvernement.

[205]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Je vous confirme que les budgets accordés par M. Maron aux secteurs professionnels visent la transformation à la circularité dans les entreprises. Cela ne relève donc pas de ce dont j'ai à m'occuper, à savoir la formation professionnelle proposée à des personnes en recherche d'emploi et inscrites auprès d'Actiris. Je vous invite donc à interroger celui qui gère cette matière. Ce n'est pas ma tâche de le faire.

Le centre de référence (CDR) futur pôle formation-emploi ConstruCity développe déjà dans ses formations existantes des aspects relatifs à cette notion de circularité : nouveaux matériaux de construction, recyclage, etc.

Enfin, le nouveau plan d'élargissement de formation est en cours d'élaboration par les opérateurs de terrain. Je l'attends mais la précipitation n'est pas forcément bonne conseillère. L'offre doit être adaptée et bien pensée.

[207]

Mme Clémentine Barzin (MR).- Une formation en économie circulaire est proposée au CDR construction. La prochaine aura lieu dans trois mois ; la dernière a accueilli six personnes, c'est insuffisant ! Comme ministre de l'emploi, ne vous distanciez pas de cette responsabilité. Cette question est au cœur de l'accord gouvernemental. Nous partageons les mêmes objectifs, donnons-nous les moyens.

- *L'incident est clos.*

[211]

QUESTION ORALE DE MME CLÉMENTINE BARZIN

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "le centre de référence Horeca Forma Be Pro dans le cadre du plan relance Covid de la Région de Bruxelles-Capitale".

[213]

Mme Clémentine Barzin (MR).- À la fin du mois de juin dernier, en réaction à la crise du Covid-19, les consultants sectoriels Horeca Forma Bruxelles et les consultants du pôle "commerce de détail, horeca, tourisme, MICE" d'Actiris ont lancé une enquête conjointe sur un échantillonnage restreint d'entreprises, afin de vérifier la bonne adéquation entre les offres de formations du centre de référence professionnelle (CDR) Horeca Forma Be Pro et les besoins du secteur. Les premiers résultats de cette enquête étaient attendus pour la fin de ce mois de septembre.

De plus, dans le cadre du plan de relance approuvé par le gouvernement bruxellois en juillet 2020, un budget de 600.000 euros a été dégagé pour renforcer l'offre du CDR. La planification prévisionnelle des formations a ainsi été élargie au soir et au samedi. De surcroît, il était également prévu que les formations soient modularisées en fonction des besoins des nouveaux chercheurs d'emploi et des demandes du secteur.

Quels sont les premiers résultats de l'enquête menée par les consultants sectoriels Horeca Forma Bruxelles et les consultants du pôle "commerce de détail, horeca, tourisme, MICE" d'Actiris ? Combien d'entreprises et de commerces ont-ils été consultés ? La Fédération Horeca Bruxelles a-t-elle été consultée ? Quels sont les besoins du secteur ? Quels sont les sous-secteurs en demande de personnel ? Comment la Région peut-elle répondre à ces besoins aujourd'hui ? Quelles offres de formation sont-elles privilégiées pour répondre à ces besoins ? Combien d'heures de formation cela représente-t-il ? Combien de personnes estimez-vous pouvoir toucher ? Parmi celles-ci, comptez-vous vous adresser non seulement aux demandeurs d'emploi mais aussi aux personnes en chômage temporaire ?

Quels modules de formation en fonction des besoins sont-ils accessibles ? Quels changements dans les modules de formation ont-ils été opérés afin de répondre aux besoins de ces nouveaux chercheurs d'emploi ? Combien de modules ont-ils été modifiés ? Quels sont-ils ? Quel est le taux de participation à ces modules ?

Quels changements dans les modules de formation ont-ils été opérés afin de répondre aux demandes du secteur ? Combien de modules ont-ils ainsi été modifiés ? Quels sont ces modules ? Comment sont-ils évalués ? Quel est le retour des entreprises concernant ces changements ?

Il était également question de créer des formations de très courte durée, notamment pour les nouveaux chercheurs d'emploi, en vue de renforcer leurs compétences et de les remettre le plus rapidement possible sur le marché de l'emploi. Où en est la création de ces formations de courte durée ? Combien de ces formations ont-elles vu ou verront-elles le jour ? Quelles sont-elles ? Depuis quand sont-elles effectives ou quand le seront-elles ?

Dans le cadre de la relance, le CDR Horeca Be Pro développe-t-il des liens avec l'Espace formation PME (EFP), entre autres, pour proposer de nouveaux modules de formation notamment en alternance ? En effet, vous avez insisté sur l'importance de ce Centre et de l'alternance en général. Dans l'affirmative, quels seront ces nouveaux modules ? Dans la négative, des contacts sont-ils prévus entre ces deux organismes pour avancer dans cette direction ?

Dans le cadre du plan de relance Covid-19 de la Région, un budget de 600.000 euros a été dégagé pour renforcer l'offre du CDR Horeca Be Pro. Comment ce budget est-il ventilé ? Quel budget est-il alloué exclusivement à la formation ainsi qu'à la création de nouvelles formations ?

Le fait d'avoir élargi les formations au soir et au samedi a-t-il eu un impact significatif sur le nombre de participants ? Si tel est le cas, quel est le pourcentage de cette augmentation ?

[215]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- En effet, l'enquête réalisée à la fin du mois de juin se base sur un échantillon de 31 entreprises qui visait à couvrir les différents secteurs des entreprises de l'hôtellerie (de différentes tailles), de la restauration rapide, des bars, de la cuisine de collectivité, des traiteurs et, enfin, des restaurants de différentes gammes et des restaurants uniquement ouverts le midi.

Dans cet échantillon, seules treize entreprises ont accepté de rencontrer les consultants. Les résultats de cette enquête ne sont dès lors pas suffisamment représentatifs pour en tirer de grandes conclusions. Voici néanmoins quelques-uns des résultats qui, j'en suis certain, ne vous étonneront pas :

- l'enquête ayant eu lieu en juillet et août, la cuisine de collectivité et l'hôtellerie étaient les plus touchées étant donné qu'elles disposent du moins de possibilités de s'adapter à la situation ;
- pour survivre, la majorité des entreprises rencontrées ont été contraintes d'adapter leur modèle économique, leur offre de service en se tournant vers les repas à domicile, l'activité de traiteur, etc. ;
- les employeurs confirment que le chiffre d'affaires a souffert et continue à souffrir de la défection du tourisme de loisirs, d'affaires et événementiel. L'horeca à Bruxelles en est très fortement affecté car il dépend davantage de ce type de tourisme que dans les autres Régions (qui ont bénéficié davantage du report des vacances de l'étranger vers la Belgique) ;
- les obligations sanitaires et de distanciation sociale ont un impact énorme sur la capacité d'accueil : le nombre de couverts autorisé en est réduit, même dans les meilleures conditions ;
- les employeurs rencontrés n'ont pas de perspectives de recrutement à court ou moyen terme, mais restent ouverts à des profils qualifiés et expérimentés ;
- les entreprises ont toutes abordé la question du coût de l'investissement dans les matériels obligatoires à la reprise (installation de plexiglas, mise à disposition de gel hydroalcoolique, plastification des cartes, question du sel et du poivre et autres objets placés sur la table, matériel jetable, etc.). L'estimation du coût a provoqué chez certains la décision de retarder leur ouverture ;
- les employeurs sont en demande de formations en assertivité pour leur personnel afin de faire respecter les règles de distanciation sociale et les gestes barrières aux clients. En effet, certains d'entre eux ne respectent pas les mesures. Le personnel en salle doit alors disposer d'autres compétences que le service et le conseil quant au choix des plats.

[217]

Outre la diminution du tourisme, de nombreux établissements horeca en Région bruxelloise doivent composer avec la diminution du nombre de couverts sur le temps de midi à la suite des recommandations des autorités publiques de privilégier au maximum le télétravail.

Cette mesure est encore à l'heure actuelle largement suivie par les nombreuses administrations et grandes entreprises qui composent le marché de l'emploi bruxellois. Son impact a été considérable et ne s'est toujours pas réduit.

De premières tendances négatives sur les chiffres du chômage dans le secteur horeca se sont néanmoins dégagées à partir du mois de juin. On constate en effet qu'il y avait, à la fin du mois de juin 2020, 7.149 demandeurs d'emploi indemnisés inscrits chez Actiris, avec un code professionnel principal dans l'horeca, soit une légère augmentation (2,4 %) par rapport au mois de juin 2019.

Le rôle d'amortisseur des mesures telles que le chômage temporaire, le droit passerelle ou encore le moratoire sur les faillites pourrait certainement expliquer cette évolution contenue.

À ce stade, view.brussels évalue un impact de 3.000 à 10.000 pertes d'emploi dans l'horeca à l'horizon du premier trimestre 2021.

Les partenaires d'Horeca Be Pro, à savoir le secteur professionnel, Actiris, Bruxelles Formation, le service formation PME (SFPME) et Espace formation PME (EFP) travaillent afin de déterminer un plan d'action pour faire face au flux des nouveaux chercheurs d'emploi et aux besoins spécifiques des employeurs, sans oublier les chercheurs d'emploi déjà inscrits auparavant.

Ces partenaires soulignent qu'il ne faut pas confondre rapidité et précipitation : ils souhaitent trouver au plus vite des réponses à la crise, mais le contexte d'incertitude dans lequel tout le monde est amené à travailler de semaine en semaine et de mois en mois perturbe toute projection.

[219]

Les premiers axes de cette stratégie, qui doit encore être affinée, ont été définis.

En lien avec le centre de référence professionnelle (CDR) Horeca Be Pro, l'équipe de la Cité des métiers de Bruxelles aura pour mission d'établir rapidement un bilan de compétences des nouveaux chercheurs d'emploi et de les orienter vers un processus de sélection. Ensuite, ces chercheurs d'emploi seront envoyés soit vers la validation de compétences, soit vers une formation dans leur secteur, ou seront réorientés, via une formation, vers un autre secteur où l'on engage. Il est en effet vraisemblable que dans les deux prochaines années, le taux d'emploi dans l'horeca ne sera pas celui que nous connaissons actuellement.

De nouvelles formations sont en cours de développement, comme par exemple l'approfondissement des techniques de bar et de salle. En effet, pour faire face à la crise, certains établissements affichent une volonté de monter en gamme dans le service. La demande de formations adaptées à cette évolution émane donc du secteur.

Il a aussi été décidé que dans les formations existantes, certaines seront postposées, voire supprimées en attendant une amélioration de la situation. En effet, peu d'emplois nouveaux seront créés, et il s'agira surtout de maintenir les personnes au travail, ou de les réorienter d'un opérateur à un autre. Avec une baisse de l'activité horeca, il n'est peut-être pas nécessaire de former encore des cuisiniers ou du personnel de salle, si certains d'entre eux sont prêts à changer d'employeur.

Certains nouveaux modules, liés à l'hygiène et à la gestion de la crise, sont très demandés. Dès novembre 2020, ils seront dédoublés, en soirée ou le samedi, pour permettre à un maximum de travailleurs et de chercheurs d'emploi de les suivre à leur meilleure convenance.

Pour la fin du mois de décembre 2020 et le début du mois de janvier 2021, une nouvelle enquête, en collaboration avec le secteur, sera réalisée par view.brussels avec ses partenaires afin de déterminer si l'offre de formation répond bien aux besoins des employeurs.

Le budget de 600.000 euros dégagé dans le cadre du plan de relance permettra d'étoffer l'offre de formation, qui pourra bien évidemment prendre la forme de modules courts. Le service formation PME (SFPME) et l'Espace formation PME (EFP) seront aussi associés à la réflexion autour d'un élargissement de l'offre adapté au développement du secteur.

Les heures de formation au niveau du CDR ont toujours été ajustées aux horaires particuliers du secteur. Les formations destinées aux travailleurs évitent en principe les moments de pointe pour les entreprises du secteur, comme le samedi et la soirée. Certaines formations sont dispensées aux moments de coupure du service, au milieu de l'après-midi, tandis que d'autres se terminent entre 18h et 19h. Le CDR a toujours tenu compte des réalités du terrain et continuera bien entendu à le faire, car sa mission est d'écouter et d'intégrer les besoins du secteur.

[221]

Mme Clémentine Barzin (MR).- L'un des aspects de ma question orale concernait l'aperçu de ce qui fonctionne encore aujourd'hui dans l'horeca et pourrait être source d'emplois. Il me revient par exemple que les restaurants gastronomiques fonctionnent bien. Par conséquent, il faudrait des formations très pointues, adaptées à ce type d'établissement. Avez-vous eu vent de cette information ?

Je suis un peu déçue par le faible nombre d'entreprises ayant accepté de répondre à l'enquête. Treize, c'est peu vu le nombre d'entreprises actives dans le secteur horeca à Bruxelles. Il me semble important de savoir comment les travailleurs vont être réorientés dans un secteur riche en compétences.

[223]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Comme je l'ai indiqué dans ma réponse, il y a une volonté du secteur de monter en gamme qui répond à votre lecture de la situation, puisque les restaurants gastronomiques fonctionnent bien. Il s'agit donc probablement d'une demande émanant du terrain, qui a été entendue, d'adapter les compétences d'une partie de leur personnel en vue de s'assurer de monter en gamme. Nous en prenons note. Tous ne deviendront sans doute pas gastronomiques, mais proposeront néanmoins des services de meilleure qualité.

- *L'incident est clos.*